



Quelle politique de migration économique pour la Belgique ?

Rapport de trois débats

Quelle politique de migration économique pour la Belgique ?

Rapport de trois débats

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Conférence du 3 décembre 2008 :

Le regard des migrants. 40

- Quelques éléments extraits de l'intervention d'Annemie TURTELBOOM, Ministre de la politique de Migration et d'Asile
- Migrants économiques : Expériences et préoccupations - Une enquête effectuée auprès de migrants économiques par B&B consultants
- Table ronde avec Edmond CEKU, Boubacar BALDÉ et Thomas HUDDLESTON
- Marie-Claire FOLETS, KULeuven
- Dirk NUYTS, Avocat, Fragomen Global LLP
- Oumou ZÉ, CNCN
- Mohamed BELGUENANI, AID Brabant Wallon

PRÉFACE

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Fondation Roi Baudouin s'emploient depuis plusieurs années, chacun selon son approche spécifique, à stimuler le débat sur la question migratoire. Au fil des rencontres sur le terrain, le projet d'agir de concert sur un thème déterminé s'est peu à peu imposé à l'agenda des deux institutions, permettant une collaboration fructueuse et forte pour aborder des questions qui restent sensibles pour le monde politique comme pour l'opinion publique.

C'est enfoncer une porte ouverte que de souligner combien la question migratoire constitue un défi d'avenir majeur pour l'avenir de nos sociétés. Comment mettre en place une politique migratoire qui puisse encadrer la réalité migratoire ? Comment résoudre ce dilemme subsistant entre la volonté de permettre à ceux qui veulent vivre mieux d'exercer leur droit de quitter leur pays et de tenter leur chance ailleurs, mais sans pour autant verser dans l'angélisme et l'irréalisme des frontières ouvertes ? Comment concilier l'intérêt des migrants, des pays d'accueil et des pays d'origine ?

La Fondation et le Centre ont décidé qu'un cycle de conférences porterait prioritairement sur la question de la **migration économique**. Début 2008, ce concept retrouvait une certaine actualité au niveau politique et, même si la crise économique actuelle éclipse provisoirement ce thème, il est vraisemblable qu'il se retrouvera tôt ou tard à nouveau inscrit à l'agenda. Chacun sait à présent qu'il s'agit d'une composante de toute future politique migratoire.

Nos deux organisations souhaitaient mettre sur la table tous les éléments du débat et les faire partager à toutes les parties concernées, en ce compris les décideurs politiques. Pour aborder une problématique jusqu'ici aussi peu étudiée dans notre pays, notre choix méthodologique a consisté à informer, comparer et remettre en question. L'objectif de ces débats était bien celui-là : susciter la réflexion sur l'avenir de notre politique migratoire économique, qui constitue l'un des sujets politiques les plus épineux et les plus complexes.

C'est parce que le sujet est ardu et qu'il met aux prises tellement d'intérêts et de protagonistes différents qu'il nous a semblé indispensable, par souci d'objectivité, d'esprit critique et de pluralisme, de multiplier les approches. Nous espérons avoir abordé au bout des trois conférences les différents angles possibles : celui des pays d'origine, celui des pays d'accueil, celui des migrants eux-mêmes. Telle est la division thématique que nous avons choisie pour ces trois conférences.

En portant l'attention de la **première conférence** sur les **pays d'accueil**, nous souhaitons donner un coup de projecteur sur les politiques d'autres pays d'accueil qui développent une politique migratoire spécifique, et recueillir également le point de vue des partenaires sociaux en Belgique. En portant l'attention de la **deuxième conférence** sur les **pays d'origine**, nous souhaitons donner un éclairage plus soutenu sur la manière dont les pays de départ voient la migration. Enfin, en consacrant la **dernière conférence** aux **droits et aspirations des migrants** eux-mêmes, nous voulions rappeler combien ils se trouvent au cœur d'un débat qu'on a parfois tendance à vouloir mener sans eux : les motifs de migration, mais aussi les droits des migrants sont des facteurs essentiels dont toute politique de migration économique se doit de tenir compte.

Dans cet état d'esprit, nous avons tenté de développer des conférences qui ne soient pas excessivement académiques, mais qui laissent la part belle aux expériences de terrain : ONG, syndicats, organismes d'emploi, avocats, migrants ont ainsi participé à des tables rondes ou à des enquêtes préparatoires qui ont permis de nourrir concrètement la réflexion. Nous tenons à remercier, outre l'ensemble des intervenants lors de ces journées, toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la richesse de ces échanges.

Dans le présent rapport, vous trouverez un aperçu substantiel des débats qui ont eu lieu au cours de l'année 2008. Chaque intervention, chaque compte-rendu a été résumé et synthétisé pour permettre une lecture des principaux enjeux. Cependant, pour de nombreuses interventions, le lecteur intéressé pourra retrouver la retranscription intégrale de quelques interventions en notre possession sur les sites internet de la Fondation (www.kbs-frb.be) et du Centre (www.diversite.be).

Au-delà du compte-rendu des débats, nous nous sommes efforcés de dégager des pistes de réflexion issues de ces trois journées. Ces pistes ne visent ni à l'exhaustivité ni à l'exactitude ; elles reflètent notre vision commune des points qui nous ont paru avoir marqué les débats, et qui mériteraient sans doute d'attirer l'attention, dans les mois et années à venir, de tous les protagonistes de la question migratoire, au premier rang desquels figurent les autorités compétentes en la matière.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport.

Françoise PISSART
Directrice, Fondation Roi Baudouin

Jozef DE WITTE
Directeur, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Edouard DELRUELLE
Directeur-adjoint, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

1) Objectiver l'état des besoins du marché de l'emploi

Un consensus semble exister, entre partenaires sociaux, sur le fait que nous n'avons pas tous les éléments en main pour confirmer que la migration économique constitue une réponse à court terme aux carences qui existent et qui existeront sur le marché du travail.

La migration économique ne peut valablement être considérée comme une solution à une éventuelle carence que si une évaluation globale des besoins est effectuée et détermine les spécificités de cette carence. Une fois cette carence décrite, la question de savoir si la migration économique est la bonne réponse doit être posée. Constitue-t-elle la réponse aux besoins du marché du travail – et si oui, est-elle la seule possible ?

Les représentants des syndicats et des employeurs qui ont participé aux débats se sont accordés pour considérer que la migration économique s'insère parmi un ensemble d'autres facteurs : la lutte contre les discriminations, la mobilité entre régions, la problématique de la régularisation, la suppression des mesures transitoires à la libre circulation complète des travailleurs européens.

En revanche, les divergences apparaissent sur les thèmes prioritaires parmi ces facteurs, ainsi que sur la réelle urgence d'une politique de migration économique.

Les partenaires sociaux diffèrent dans leur approche de la question : d'un côté, les syndicats sont davantage en faveur d'une approche par phases, qui procède par un large panel de mesures incluant la lutte contre les discriminations, l'évaluation des besoins du marché du travail et la régularisation des sans-papiers qui constituent une force de travail déjà présente ; de leur côté, les employeurs sont davantage favorables à l'élaboration d'une migration économique directe, concomitante à d'autres types de mesures, dont la levée des restrictions à la liberté de participation au marché de travail imposées par la Belgique envers les ressortissants de certains nouveaux Etats membres.

Les partenaires sociaux se rejoignent sur le point qu'aucune politique de migration économique ne peut se déployer sans une analyse de l'état du marché de l'emploi, et sans une implication forte des partenaires sociaux dans le processus. Ils sont demandeurs à être consultés et impliqués dans une telle analyse.

Il y a lieu de remarquer que toutes les parties concernées par le débat

migratoire défendaient une analyse spécifique. Les chiffres, faits et conclusions utilisés se contredisent parfois radicalement. On constate donc le besoin évident d'un point de départ partagé, d'une analyse du marché du travail faite en commun. Une implication des partenaires sociaux par le biais d'une analyse du marché du travail devrait ainsi débiter par leur implication dans la conception de la direction de cette analyse, et se soucier qu'ils ne décrochent pas durant toute l'enquête.

Les partenaires sociaux se rejoignent aussi sur le point que leur consultation est nécessaire dans l'élaboration de ces politiques. Toutefois, la répartition des rôles devra être claire. Une telle consultation des partenaires sociaux sur l'état du marché de l'emploi – qui peut, du reste, faire intervenir également d'autres protagonistes, tel le Conseil national du travail - est une condition nécessaire mais non suffisante; les autorités publiques doivent rester *in fine* à la manœuvre.

2) La nécessité d'une politique migratoire

Une politique migratoire à différentes composantes

Indépendamment de la question de savoir si la migration économique offre ou non une réponse aux besoins du marché du travail (à court et/ou à long terme), beaucoup d'intervenants ont regretté que si peu d'attention et d'action politique soient consacrées à la migration, alors que celle-ci est une réalité incontestable.

Comme l'a constaté l'un des intervenants, les gens migrent de toute façon. Même si la richesse s'accroissait substantiellement de par le monde, elle continuerait à se distribuer inégalement. Il y aura donc toujours des migrants, car les gens continueront à chercher des moyens d'améliorer leur niveau de vie.

Plusieurs intervenants ont souligné que la migration économique ne peut pas remplacer toutes les politiques migratoires. A côté de la possibilité d'élaborer de nouvelles voies de migration économique, il devra toujours y avoir d'autres politiques migratoires, guidées par d'autres besoins et d'autres logiques (politique d'asile, regroupement familial, etc.).

Ceci demande une réflexion sur les motifs de migration. Une politique migratoire cohérente devrait permettre la coexistence de canaux différents de migrations selon les besoins. L'un des problèmes, comme cela a été souligné lors des débats et en particulier par les migrants économiques eux-mêmes qui y ont participé, est que l'on migre rarement pour une seule raison mais que, en l'absence de voie économique claire, des étrangers migrant pour des raisons d'abord économiques peuvent se voir contraints d'utiliser d'autres canaux. Une politique migratoire cohérente serait plus adaptée à la réalité des facteurs d'émigration.

Ceci étant, il ne doit pas être perdu de vue que toute migration comporte un impact économique: chaque migration en Belgique a un impact sur l'économie du pays, qu'il s'agisse de prestations sociales, de coût du travail, de contribution aux finances publiques, d'éducation. Une politique migratoire cohérente ne doit pas seulement se pencher sur la nécessité d'organiser une migration économique, mais doit aussi mesurer l'impact économique des autres migrations, notamment celles induites par les obligations humanitaires de la Belgique (par exemple la protection internationale ou le regroupement familial) et par la libre circulation en vigueur au sein de l'Union européenne.

L'implication de l'opinion publique

Le développement de politiques migratoires, avec ou sans volet économique, doit se faire de manière transparente et assumée vis-à-vis de l'opinion publique.

En effet, plusieurs intervenants, en particulier dans le premier panel, ont souligné combien l'opinion publique a le sentiment que la migration n'est pas une problématique réellement prise en compte par le monde politique, qu'elle est subie et non affrontée de manière proactive.

La migration en général, et la migration économique en particulier, font actuellement l'objet d'une prise de conscience inédite des dirigeants, comme en témoigne la création d'un portefeuille ministériel de la Migration autonome vis-à-vis des politiques liées à l'Intérieur ou à la Justice.

Étant donné qu'il y aura toujours de la migration, d'une manière fluctuante mais réelle, cela implique non seulement que les pays d'Europe, au niveau national et européen, développent des politiques proactives et non plus uniquement défensives vis-à-vis des migrations, mais également qu'ils favorisent l'acceptation de telles politiques au sein d'opinions publiques généralement sensibles à la question migratoire et à ses aspects à court terme.

Cette implication ne doit pas se borner à la situation des étrangers et des sans-papiers une fois arrivés sur notre sol, mais doit aussi viser la perception du phénomène migratoire dans son ensemble : d'où viennent les migrants, quels sont les facteurs qui les attirent, quels sont les facteurs qui leur font quitter leurs pays, etc. Il convient de mener des opérations de sensibilisation aux migrations, sur leur nature, leur origine, leur histoire et leur nécessité.

3) Une politique de migration économique est nécessairement pluridimensionnelle

Ce qui était évident au cours des différentes conférences, et qui a également été formellement constaté par l'un des intervenants, est que la politique migratoire peut être vue comme une "boîte à outils" contenant divers instruments. Une politique migratoire est nécessairement "pluridimensionnelle" car elle implique un certain nombre de secteurs. L'approche de ce cycle de débats par le triptyque du pays d'origine, du pays de destination et du migrant lui-même, démontre déjà combien les différents aspects et voies d'accès doivent recevoir une réponse au sein d'une politique cohérente.

Comme cela l'a été mentionné sous le premier point, le lien entre migration et marché du travail constitue un élément crucial d'une politique migratoire pluridimensionnelle. Dans ce qui suit, nous souhaitons avancer quelques éléments qui sont revenus durant les conférences et qui devraient être parties prenantes d'une politique coordonnée.

3.1. La Belgique doit devenir plus attractive sur le plan administratif si elle souhaite attirer davantage de migrants

Le constat est posé essentiellement par les principaux intéressés qui ont confirmé, tant dans l'étude sur les motivations des migrants qu'au sein du panel qui en a fait le commentaire, les grandes difficultés

administratives auxquelles ils se sont trouvés confrontés. Ces difficultés apparaissent tant au niveau des services consulaires belges à l'étranger qu'au sein des administrations situées sur le territoire national. Pour ce qui est des migrants hautement qualifiés, l'Europe de manière générale n'est pas la destination privilégiée, comme l'a confirmé la Commission européenne elle-même or la simplification et l'accessibilité des outils administratifs pour ce type de migration est d'un intérêt majeur pour le Vieux continent.

3.2. La migration économique doit aussi viser les personnes peu qualifiées

Malgré l'attention portée par les médias au système des "blue cards" actuellement en cours de développement au sein de la Commission européenne, plusieurs intervenants issus des syndicats, des employeurs, et de la Commission elle-même, ont dit que la migration économique doit également viser les personnes peu qualifiées. Ceci tant pour des raisons liées aux pays d'accueil (le choc démographique ne privera pas l'Europe seulement de cerveaux) que liées aux pays d'origine (la migration actuelle concerne tous les niveaux d'éducation). Diversifier les niveaux de formation des personnes accueillies permet aussi de contribuer à prévenir et limiter la fuite des cerveaux. Il convient donc d'imaginer des canaux migratoires dont les critères puissent permettre, au moins en partie, à des personnes peu qualifiées de se porter candidats à la migration légale.

3.3. Lier politiques de migration et d'intégration

Ces politiques sont étroitement liées, et il convient d'intégrer dans toute politique migratoire les conséquences prévisibles de cette politique en termes d'intégration, afin de permettre que celle-ci se réalise avec tous les moyens nécessaires. Mme van Wikle, qui représentait le Canada, a évoqué les efforts de ce pays pour concevoir des politiques de migration, d'intégration et de citoyenneté dans une approche intégrée. Des critères comme la langue et les qualifications professionnelles, ainsi que des parcours individualisés pouvant mener, après trois années de résidence, à l'acquisition de la citoyenneté.

3.4. Organiser un suivi efficace et individualisé du migrant

L'accompagnement du migrant, et ce avant comme après sa migration proprement dite, est une préoccupation importante, qui pourrait constituer l'objet d'un profond travail en Belgique. L'exemple du Canada met en avant le fait qu'un processus de sélection des migrants peut être fortement lié à une politique d'intégration, avec des éléments de suivi des migrants à chaque étape. Le Canada démontre qu'il est possible que la migration ne soit pas subie mais assumée, voire favorisée. Cet accompagnement devrait viser des compétences de type professionnel, linguistique, mais aussi proposer un accès à des informations favorisant la citoyenneté (institutions, etc.).

3.5. Coordonner les politiques de migration des pays d'accueil et les politiques socio-économiques des pays d'origine

Il faut penser une meilleure adéquation entre les politiques d'immigration de la Belgique et les politiques

d'émigration des pays d'origine des travailleurs. S'agissant de la "fuite des cerveaux", le CNCD a suggéré que la question soit abordée non en général mais par secteurs. Ainsi, des restrictions au départ ou des codes de recrutement pourraient être envisagés pour des secteurs particulièrement sensibles dans les pays d'origine (santé, éducation, etc.). Cela passe également par des interactions plus larges à développer entre les candidats migrants et l'état du marché de l'emploi. Des expériences pilotes comme celles visant à informer les candidats migrants sur l'état du marché de l'emploi dans le pays de destination et à assurer le lien avec employeurs potentiels, doivent être développées, évaluées et le cas échéant organisées structurellement. C'est ce que démontre par exemple l'initiative MEDA développée auprès de l'ANAPEC, au Maroc, et qui remplit cette fonction de liaison entre candidats migrants et état du marché du travail dans le pays d'accueil.

3.6. Assurer une information fiable, dans les pays d'origine, sur les voies de migration légale

Le manque d'information fiable est vu comme un problème récurrent. Les migrants manquent d'informations claires sur les procédures, et les services décentralisés des pays de destination, comme les ambassades, ne semblent pas fournir toujours de documentation et d'aide fiable. L'accessibilité doit être améliorée au niveau des langues, du type d'information et de l'écoute. Ce type de problème, déjà relevé lorsqu'on a souligné les difficultés administratives auxquelles sont confrontés les migrants hautement qualifiés, concerne plus largement tous les types de migrations. La consultation sur l'opinion des migrants économiques réalisée pour la 3ème conférence regorge à suffisance d'exemples de ce type. Les améliorations potentielles concernent notamment l'accessibilité et la langue des informations disponibles, notamment sur internet.

3.7. Assurer les droits fondamentaux des migrants

Comme cela a été évoqué par professeur Marie-Claire Foblets (KULeuven) lors de la troisième conférence, la Convention 45/158 des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles pourrait constituer un outil précieux pour garantir les droits des travailleurs migrants. Aucun pays d'accueil ne l'a ratifiée, et la Belgique enverrait un signal positif fort en examinant sérieusement la possibilité de procéder à une telle ratification. L'existence d'un autre outil a également été notée, la Convention Internationale de l'OIT C143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants. Le professeur Foblets a expliqué les implications qu'aurait pour la Belgique la ratification de ce texte, et a encouragé à franchir ce pas pour permettre une meilleure sécurité juridique de tous les travailleurs migrants.

3.8. Développer des garanties de droits sociaux dans le cadre des migrations temporaires et circulaires

L'une des voies possibles de développement de migration économique réside dans les migrations temporaires et circulaires. Le CNCD a incité à développer, aux plans belge et européen, des mécanismes de transfert des acquis sociaux (cotisations sociales notamment) des travailleurs/ses migrants/tes retournant dans leur pays.

3.9. Renforcer la coopération au développement des pays d'origine

Les migrations sont directement liées au niveau de vie des pays d'origine. Il convient de soutenir et de renforcer, comme l'a suggéré par exemple le professeur Lahlou, via des systèmes de redistribution appropriés, les systèmes d'éducation, de formation et de protection sociale dans les pays d'origine.

3.10. Développer des partenariats dynamiques avec les pays d'origine

Les politiques de migration économique peuvent également se développer de manière bilatérale l'Espagne, comme cela a été montré lors de la première conférence par M. Allué, a ainsi récemment développé des partenariats dynamiques avec un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest. Ce type d'accords, qui permettent d'installer un lien direct entre les intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil, peut faire l'objet de financements spécifiques de la part de l'Union européenne.

Comme cela a été dit, il ne s'agit là que de quelques éléments pour une politique migratoire pluridimensionnelle, ceux qui sont apparus lors des trois conférences. Naturellement, bien d'autres aspects n'ont pas été abordés dans cette série de débats mais ils mériteraient certainement une plus grande attention et ils devraient obtenir une place au sein d'une politique migratoire cohérente : citons la politique d'asile, une politique du retour, une politique de visa pour étudiants, etc.

4) Une politique pluridimensionnelle demande des règles de gouvernance adéquates

a) Une politique basée sur les faits

Pour pouvoir présenter une politique basée sur des faits, il importe de clarifier la situation et le profil des migrants résidant pour le moment en Belgique : il faut organiser un monitoring statistique des parcours migratoires. Le monitoring canadien est une source d'inspiration sur le plan du suivi des politiques : depuis 1980, les migrants accueillis dans le pays font l'objet d'études statistiques "de suivi" et les principales évolutions sont mises en perspectives et comparées. Toute politique nouvelle devant se mettre en place sur la base de données fiables et mises à jour, l'organisation d'une base de données de suivi des migrants permettra de développer des politiques le plus possible en phase avec la réalité de terrain. Il n'existe pas, jusqu'ici, d'outil statistique permettant de suivre les primo-arrivants dans leurs parcours (emploi, intégration...). Il s'agirait pourtant d'une source très riche de données pour une politique migratoire – et d'intégration – cohérente.

b) Une politique cohérente

Sans pour autant vouloir copier en vrac les éléments de politiques en place au Canada, un pays dont l'histoire et la mentalité sont très différentes, la cohérence qui y est recherchée entre migration, intégration et citoyenneté contient des arguments de bonne gouvernance intéressants.

Si, en Belgique, la nomination d'un ministre ayant de manière autonome des compétences en matière de migration constitue une avancée importante, de nombreux aspects liés de près ou de loin aux migrants économiques dépendent d'autres secteurs et d'autres niveaux de pouvoir. Cela suggère qu'en marge d'une politique axée sur la migration en tant que telle, puisse se dessiner une concertation permanente entre les pouvoirs publics compétents dans tel ou tel aspect de la migration le thème de la migration économique, en particulier, a permis de mettre ce constat en lumière, en raison des liens nécessaires avec des domaines tels que l'emploi, l'économie ou la coopération au développement.

Dire que la politique migratoire est une politique pluridimensionnelle, touchant à des aspects décrits en partie ci-dessus, en ce compris ceux qui ne dépendent pas directement de la ministre de la migration (intégration, travail, économie, coopération au développement...), implique une gouvernance plus intégrée. On peut postuler qu'une telle politique serait susceptible de bénéficier d'un suivi régulier au sein d'une interface institutionnelle spécialement dédiée à cet effet, comme par exemple une conférence interministérielle de la migration qui, au travers des compétences du fédéral, des communautés et des régions, aurait pour tâche de coordonner les différents aspects de la politique migratoire :

- migration
- emploi
- intégration sociale
- coopération au développement
- justice
- enseignement

LES TROIS CONFÉRENCES

Conférence du 7 mars 2008 : La migration économique et les pays d'accueil

Lors de cette première conférence, un consensus a été relevé entre les points de vue des partenaires sociaux. Le monde socio-économique demande en effet que la politique migratoire soit placée à l'agenda politique dans la plus grande urgence.

Des experts venus de pays de destination tels que l'Espagne et le Canada ont présenté les modèles migratoires de leur pays respectif. Les éléments-clés qu'ils ont mis en avant ont constitué ensuite l'amorce d'un débat entre représentants des grandes organisations patronales et syndicales, ainsi que deux ONG, sur la politique à mener en Belgique. L'Espagne a mis fortement l'accent sur la migration par le travail ainsi que sur la régularisation de nombreux travailleurs en situation illégale, réalisée en fonction des besoins sur le marché du travail, et ce dans le cadre d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux. Le Canada se distingue de son côté en fixant annuellement des objectifs chiffrés à l'immigration. Il met l'accent sur une "migration durable" et sur des programmes d'intégration à la citoyenneté. Depuis 1980, les migrants accueillis dans le pays font l'objet d'études statistiques "de suivi" et les principales évolutions sont mises en carte.

Les participants belges au débat, dans un panel composés de représentants du monde syndical, du monde patronal et des ONG, ont noté de nombreux éléments intéressants dans ces deux modèles. Tous ont aussi souligné l'importance d'une approche humanitaire. Comme l'a exprimé l'un d'eux, "il s'agit ici d'êtres humains, et pas d'objets ou de statistiques".

Tant les représentants des syndicats que ceux des employeurs estiment important de concentrer les efforts sur l'accès à l'emploi des personnes d'origine étrangère présentes en Belgique et sur une plus grande mobilité du travail à l'intérieur des frontières belges.

En conclusion, on a pu constater lors de cette manifestation une grande convergence de vues entre syndicats, employeurs et ONG sur le fait qu'une politique migratoire du travail ne doit pas seulement viser les plus qualifiés, mais aussi les travailleurs qui le sont le moins.

Parallèlement, tous les intervenants se sont dits convaincus qu'il faut oeuvrer à une intégration durable, sur le modèle du Canada, et que la Belgique a probablement besoin d'un bon monitoring, sur l'exemple canadien.

Jean-Louis De BROUWER, Directeur Immigration, Asile et Frontières, DG Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne

La migration économique est un élément d'une politique migratoire plus vaste, et ne peut être fondue en un seul instrument. Une politique migratoire doit être vue, selon Jean-Louis De Brouwer, comme une boîte à outils comportant différents instruments. Ce vers quoi nous tendons est d'après lui une politique pluridimensionnelle.

Qui sont les migrants que la Commission évoque quand elle parle de politique migratoire ? Dans ses propositions, la Commission s'adresse uniquement aux ressortissants de "pays tiers", donc pas aux habitants de l'UE, et pas aux minorités ethniques. Cela veut dire que Jean-Louis De Brouwer ne traitera pas aujourd'hui d'une série de questions dont il reconnaît qu'elles sont cruciales en matière de migration, à savoir l'annulation des mesures de transition pour les nouveaux Etats membres, et l'intégration des "allochtones".

Quel type de politique migratoire la Commission recherche-t-elle pour l'Europe ? Le caractère "global" d'une telle politique migratoire est crucial, et implique de traiter en même temps tous les différents aspects: la migration légale, l'intégration, l'asile, la lutte contre la migration illégale et la mise sur pied de partenariats avec des pays d'origine. La mise au point d'un système de "blue cards", qui fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des médias, n'est qu'une des mesures.

Une chose est certaine pour la Commission, c'est que l'immigration et l'intégration doivent être pensées et abordées simultanément. Monsieur de Brouwer a été clair: "Vous n'invitez pas chez vous des gens si vous ne savez pas dans quelles conditions vous allez leur offrir le gîte et le couvert. Et si vous n'avez pas les moyens de leur offrir de gîte et de couvert, vous ne les invitez pas."

La migration légale et la lutte contre la migration illégale vont de pair. Une des raisons pour lesquelles il est très important de combattre la migration illégale, c'est de rassurer l'opinion publique, selon Monsieur De Brouwer.

La question relative à la régularisation est également très importante et sera tôt ou tard discutée au niveau européen. La politique de régularisation est un symptôme de l'échec d'une politique migratoire; l'adoption d'une politique migratoire solide peut donc éviter que l'on doive régulariser. Combiner le contrôle aux frontières, la réforme de la procédure d'asile de manière à l'accélérer, et la mise au point d'un système de migration légale permettra, d'après Jean-Louis De Brouwer, de diminuer la pression sur le débat de la régularisation.

Il affirme que nous devons réfléchir à la nécessité d'ouvrir des canaux d'immigration légale, pour faire en sorte qu'un certain nombre de besoins de nos économies soient satisfaits autrement que par de la main-d'œuvre clandestine travaillant souvent dans des conditions infra-humaines.

L'accès des demandeurs d'asile au marché du travail constitue pour la Commission un autre thème important qu'il est urgent de régler, et qui aura un impact sur la politique migratoire économique.

À côté de cela, la Commission considère la mise au point de partenariats avec des pays tiers comme une absolue nécessité. Se situent également dans ce cadre les efforts nécessaires pour éviter la fuite des

cerveaux, bien que Jean-Louis de Brouwer ne croie pas qu'il soit possible de contrer totalement ce phénomène.

Monsieur De Brouwer pose la question de savoir si l'Europe a vraiment besoin de migration. Notre société vieillit, et il y aura donc moins de travailleurs pour entretenir plus de monde. Une société vieillissante entraîne une plus grande demande de main-d'œuvre dans des secteurs qui ne sont pas délocalisables. De Brouwer souligne cependant que cela n'a pas comme conséquence logique qu'il faille se tourner vers la migration pour résoudre ce problème. Insérer des migrants et faire face à ces enjeux reste toujours une décision politique.

Il est un fait que les gens migreront toujours. Même si les richesses devaient augmenter considérablement dans le monde, elles resteraient toujours réparties inégalement. Il y aura donc toujours des migrants, des personnes qui continueront à chercher une manière d'améliorer leur situation. Pour cette raison, il est impossible de ne pas avoir de politique migratoire. Selon Monsieur De Brouwer, c'est un signal terriblement mauvais à l'égard de l'opinion publique de ne pas s'occuper de cette problématique.

Enfin, Monsieur De Brouwer fait remarquer qu'une politique pluridimensionnelle requiert aussi une forme appropriée de gouvernance. Il faut une collaboration horizontale (entre des domaines politiques comme le développement, l'emploi, l'éducation, la santé, la politique économique et financière), ainsi qu'une délimitation verticale claire des tâches et des compétences (entre le niveau européen et les Etats membres, et au sein des Etats membres).

Louise van WINKLE, Responsable Service Public, Section Migration, Ambassade du Canada à Paris

Au Canada, explique Mme van Winkle, il y a une approche intégrée entre intégration, immigration et citoyenneté. Le Canada existe depuis 1867, la première loi sur le sujet a été prise à peine deux ans plus tard. La question migratoire fait partie de l'identité même du pays, et est bien vue par l'opinion publique.

Quel est le processus ? L'immigration et la sélection des migrants sont suivies par l'intégration, le contrôle, et visent à aboutir à la citoyenneté, ce qui est le but pour tout le monde. Il s'agit d'un domaine qui évolue constamment, et se trouve ajusté grâce à la recherche permanente. Quelles sont les attentes du Canada par rapport à l'immigration ? Il en attend des avantages sociaux économiques et culturels. Il y a aussi d'autres facteurs, tels que les obligations humanitaires et le besoin de protéger le Canada.

Cadre institutionnel

Il existe une loi sur l'immigration qui pose un cadre juridique. Avant, cette question était liée à agriculture, puis à l'emploi. Aujourd'hui il y a un "Ministère de la citoyenneté et de l'immigration", ce qui est révélateur. Il faut noter que le ministère de la sécurité et économie lui est associé.

Il s'agit d'une compétence partagée du pouvoir fédéral avec les provinces et les territoires. Au Québec, la responsabilité de sélection des immigrants économiques est laissée à la Province. Le Canada est un pays d'immigrants : 240.000 nouveaux migrants par an sur 33 millions de personnes. On constate que 20 % de la population est née à l'étranger.

Il n'y a pas de quotas, mais des objectifs : la philosophie est qu'on n'invite pas des gens chez nous si on ne peut pas correctement les accueillir. Chaque personne aura des besoins spécifiques (école, logement...). L'objectif 2008 est de 260.000 personnes. Ces dernières années le pourcentage est stable ; 60 % (avec conjoints et enfants) des immigrants sont dans la catégorie "économique".

Profil des migrants

Comment cible-t-on ces migrants économiques ? Selon leur potentiel de trouver de l'emploi : est-ce une bonne idée pour eux et pour nous qu'ils viennent ? Cela dépend aussi du nombre de demandes, et des ressources disponibles pour les traiter. Il existe 83 bureaux à l'étranger pour traiter ces questions. S'il y a 20 ans, les migrants venaient surtout d'Europe, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il n'y a pas de passé colonial au Canada, donc les mouvements viennent de partout dans le monde ; cela contribue à l'acceptation de la migration dans l'opinion publique, car il n'y a pas de lien entre les migrants et un profil-type déterminé, c'est un mélange.

Il y a trois grandes catégories de migrants définies par la loi: réfugiés et personnes en besoin de protection, bénéficiaires de regroupement familial, migrants économiques.

Concernant les réfugiés, à peu près la moitié d'entre eux sont admis à partir de l'étranger, pour une autre moitié de personnes reçues sur place. En ce qui concerne le regroupement familial, précise Mme van Winkle, cela concerne les conjoints, c'est-à-dire non seulement les époux mais aussi les cohabitants d'un an et de même sexe, ainsi que les enfants de moins de 21 ans. Il n'existe pas de minimum de revenu requis pour ces personnes. Lorsqu'on veut faire venir des ascendants c'est différent.

Pour la migration économique : il y a 100.000 travailleurs temporaires qui viennent au Canada. Parmi les travailleurs permanents, qui obtiendront après trois ans le droit de demander la citoyenneté canadienne, il existe plusieurs groupes : les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les candidats sélectionnés par les provinces. Il y a un système de points qui s'applique aux travailleurs qualifiés au niveau fédéral. L'idée c'est de tenir compte de facteurs objectifs qui donnent une idée de la capacité de ces personnes de s'établir avec succès au Canada. Quels sont ces facteurs ? Les compétences de langues, un certain niveau de formation, une certaine capacité à être flexible, le nombre d'années d'expérience, l'âge, si on a ou non un emploi au Canada, si on y a un parent. Il faut 67 points. Ceux qui ont un bon niveau en anglais et français et un bon niveau d'étude se qualifient facilement. Il faut au moins un an d'expérience. Pour le reste les provinces peuvent sélectionner des travailleurs qui sont qualifiés selon leurs normes (ex : le Québec est très axé sur la migration économique).

Parcours et intégration

L'intégration a plusieurs facettes : séances d'information à l'étranger pour préparer les gens, cours de langues au Canada, programmes d'accueil et de multiculturalisme qui aident les gens non à abandonner leur culture mais à la vivre tout en intégrant celle du Canada. Après trois ans, on peut faire une demande de citoyenneté. Tout ceci est en partenariat avec les provinces, le secteur privé et le milieu associatif. Un budget annuel de 230.000.000 de dollars est mobilisé à cette fin. Plus de 85 % des immigrants deviennent citoyens canadiens. Le processus n'est pas automatique ; il faut être résident canadien, apte à communiquer en anglais et en français, il y a un test qui concerne aussi la connaissance des institutions.

Conclusion

Mme van Winkle a conclu en soulignant qu'il s'agit d'un modèle pouvant être revu, notamment grâce à des études permanentes (ex : migrants sur le marché du travail, vers qui se tournent-ils, etc). Les migrants sont sondés en permanence. L'accès à l'emploi est un critère important de suivi : plus les gens sont là depuis longtemps, mieux ils s'intègrent au marché du travail. Pourtant tout n'est pas rose : une grande partie des minorités visibles estiment ne pas avoir été bien traitées. Les obstacles sont notamment linguistiques. Par conséquent les cours de langues sont de plus en plus spécialisés, et ce critère a un poids de plus en plus important. Le défi de l'avenir réside dans la reconnaissance de diplômes étrangers. On relève aussi une concentration déséquilibrée des migrants : la moitié va en Ontario, 40 % dans la seule ville de Toronto. Or les besoins sont souvent ailleurs. Enfin, du point de vue des discriminations, il existe une loi sur le multiculturalisme et l'équité en matière d'emploi.

Ángel ALLUE, Conseiller, Représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne

M. Allué a commencé par expliquer que l'immigration était au centre de toute la campagne électorale, avec de fortes critiques sur la politique ouverte du gouvernement. C'est un débat très important en Espagne.

L'immigration fait partie intégrante de l'Espagne ; en dix ans le nombre d'étrangers s'est multiplié par huit. C'est là un phénomène nouveau, car l'Espagne était plutôt un pays d'émigrants, non d'immigrants. Depuis 2000, elle a bouleversé les modèles sociaux : il y a 4,8 millions de personnes entrées en Espagne de 2000 à 2007. Depuis 1994, il y a une croissance soutenue et des emplois. Sur les deux dernières années, on compte deux millions d'emplois créés, dont une moitié au bénéfice de migrants. Une bonne partie appartenait aux européens. L'Espagne maintient une période transitoire vis-à-vis des Roumains et Bulgares.

Il y a une importante croissance économique en Espagne résultant du travail des immigrés. L'Espagne avait un taux de natalité très bas, et beaucoup de retraités ; les migrants ont permis de relancer l'économie et d'amener la sécurité sociale en boni. Les migrants travaillent, cotisent et épargnent.

En 2004, le gouvernement espagnol a envisagé un processus de régularisation de beaucoup de travailleurs illégaux. Il constatait la présence de 700.000 travailleurs clandestins, alors que les employeurs avaient besoin de travailleurs réguliers. Soit les autorités acceptaient ce travail au noir, soit elles cherchaient une solution économique qui montrait que le salarié étranger avait sa place. Le gouvernement a donc cherché une voie de légalisation politique et économique. Cette régularisation est très spécifique et repose sur deux principes : d'une part un système d'accord social, par lequel tout a été mis en place par une concertation avec les syndicats et les patrons ; d'autre part une liaison au contrat de travail, c'est lui qui mène à la régularisation du clandestin.

Cette opération a permis de faire sortir du marché noir 580.000 personnes, qui aujourd'hui ont tous les droits, paient leurs taxes et permettent d'offrir à la sécurité sociale un bilan positif.

La plupart des personnes régularisées appartiennent aux pays latino-américains, pays de l'Est et Maroc. L'Espagne a par ailleurs appuyé les initiatives de la Commission pour améliorer les contacts entre Etats membres sur cette question.

Concernant la politique de migration, rappelle M. Allué, Jean-Louis DE Brouwer avait expliqué les principes de la politique d'immigration. La politique est très liée aux politiques des Etats membres et c'est la Commission qui pousse les Etats membres à entrer dans une politique commune. La Commission européenne a aidé l'Espagne pour le contrôle des frontières et a pris des initiatives dont elle avait besoin, notamment des initiatives très importantes en matière de directives. Cela a permis de créer une politique de migration très liée au processus communautaire. Le cadre juridique du Traité actuel n'aide pas beaucoup pour les questions de migration à cause de la règle de l'unanimité.

Pourtant, le développement d'une politique globale de migration se base sur un constat : la majeure partie de la migration est économique. Le contrat de travail est l'élément fondamental de notre politique d'intégration. C'est le contrat de travail légal qui relève de l'intégration et qui gère les obligations. En parallèle, il faut mener une politique contre la migration illégale pour garantir les droits des immigrés légaux, présents et à venir. La politique de rapatriement depuis l'Espagne à partir de 2004 est rapide grâce à une coopération avec les pays tiers. Le dialogue social est essentiel ; il est important que tous les mouvements législatifs vers l'emploi, et la migration fassent l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux.

Pour terminer, M Allué a rappelé combien la coopération avec les pays d'origine constitue également une dimension importante. Avant, jamais l'Espagne n'avait entretenu de relations avec les pays d'Afrique de l'Ouest. La ministre espagnole du travail a voyagé 15 fois en Afrique pour des projets bilatéraux pour éviter la migration légale. L'Espagne soutient le projet d'un appui à une politique commune de la Commission. Car sans l'appui des différentes instances européennes, on ne peut faire de politique stable dans ce domaine.

La première chose qui permet l'intégration en Espagne c'est le travail. D'autre part, l'intégration est une question mutuelle : l'immigré doit connaître les valeurs de la société où il arrive, mais les nationaux doivent respecter la culture des immigrants.

Table ronde

Chris SERROYEN, responsable du service d'études, CSC

La CSC a déjà indiqué en 2001 qu'elle était ouverte à un débat sur (davantage) de migration économique, à certaines conditions. Ce qui est de la plus haute importance pour la CSC, c'est qu'il soit question d'une approche par étapes. Une approche concentrique est importante, où toutes les chances doivent d'abord être données aux chômeurs présents ici, autochtones et allochtones, avec et sans-papiers. Chris Serroyen affirme en langage clair que la politique anti-discriminatoire ne fonctionne pas de manière efficace. En répondant trop rapidement à la demande de nouveaux migrants économiques par les employeurs, on leur donne bien trop vite les coudées franches, et ils ne sont pas suffisamment obligés d'aborder les allochtones présents sans discrimination.

La CSC affirme en deuxième lieu qu'il faut promouvoir la mobilité au sein de la Belgique, et troisièmement qu'il faut regarder l'énorme réserve de migrants employés illégalement en Belgique. Ceux-ci doivent, d'après Monsieur Serroyen – en plus d'une politique bienveillante en matière de régularisation humanitaire

– être régularisés sur la base d'une offre de travail durable, ce qui est beaucoup plus important qu'un débat hâtif sur la nouvelle migration de main-d'œuvre.

Enfin, Monsieur Serroyen attire l'attention sur le fait que tous les Européens doivent pouvoir circuler librement au sein de l'UE, donc aussi les allochtones y résidant depuis longtemps qui ne sont pas nécessairement citoyens européens. La CSC demande également que l'on supprime les mesures transitoires le plus rapidement possible. Il faut certes que les quatre conditions convenues, y compris en matière de responsabilité solidaire, soient satisfaites.

Ce n'est qu'alors qu'il peut être question d'un débat sur une nouvelle migration économique. Chris Serroyen fait remarquer que nous devons mener ce débat à cause du vieillissement de la population, à cause de la pénurie sur le marché du travail, etc. Ce débat ne peut cependant pas concerner uniquement les personnes hautement qualifiées : pour le moment, selon Monsieur Serroyen, il semble que nous adoptons une politique très souple d'accueil des nouveaux arrivants hautement qualifiés, et partons donc du principe que pour les personnes hautement qualifiées il n'y a pas de problème d'intégration, et pour les faiblement qualifiés bien. C'est selon lui un regard particulièrement partial sur les personnes faiblement qualifiées.

Jean-François MACOURS, Conseiller juridique, service d'Etudes sociales, FGTB

Pour M. Macours, il serait judicieux qu'une régularisation en Belgique, comme ce fut le cas en Espagne, soit le résultat d'un consensus entre partenaires sociaux. La FGTB est plutôt sur la même longueur d'ondes que la CSC.

La vision très utilitariste du débat est dérangeante : on a besoin de quelqu'un, on ne trouve pas tout de suite la bonne personne, on ramène quelqu'un ici et puis on le jette lorsqu'on n'en a plus besoin. Il faut prendre en compte les aspects humanitaires d'un tel débat.

Le terme "pénurie" est vague et polémique. Cela peut soit vouloir dire qu'il n'est pas possible de trouver une compétence déterminée en Belgique, mais cela peut aussi signifier qu'il n'y a pas de formation adéquate, pas suffisamment de mobilité, ou que les qualifications requises pour cet emploi sont insuffisantes. La migration économique n'est donc pas nécessairement la réponse la plus juste.

Bjorn CUYT, conseiller Marché de l'emploi, Service d'études UNIZO

Pour l'UNIZO, il y a une différence entre ce dont nous avons besoin à court terme et à long terme. La pénurie qui se manifeste actuellement sur le marché de l'emploi doit être résolue à court terme. Selon Bjorn Cuyt, il existe trois sources où l'on peut puiser de la main-d'œuvre. Il y a d'abord les allochtones, et l'UNIZO considère qu'il lui revient d'encourager les employeurs à recruter davantage d'allochtones. Deuxièmement, il faut promouvoir la mobilité interrégionale. Et troisièmement, les clandestins présents en Belgique forment un énorme potentiel de main-d'œuvre.

A long terme, le débat sur la nouvelle migration économique doit être abordé avec ouverture. Pour l'UNIZO, la migration concerne davantage que les seules personnes hautement qualifiées, elle doit s'appliquer aussi aux personnes peu qualifiées.

La migration économique n'est pas une circulation à sens unique : Bjorn Cuyt indique que l'on doit aussi pouvoir venir ici temporairement, et que l'on doit pouvoir reprendre les "réserves" financières que l'on a constituées ici. Il importe à cet effet que l'on simplifie sérieusement l'administration relative aux permis de travail, qui est pour le moment très complexe.

Sonja KOHNENMERGEN, Premier Conseiller au Département Social, FEB

Mme Kohnenmergen rappelle que la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) est partisan d'une migration économique souple pour pallier les carences visibles sur le marché du travail, et ce tant pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes moins qualifiées. L'évolution démographique et le vieillissement de la population constituent l'un des défis auxquels les pays européens sont et seront encore davantage confrontés dans les prochaines décennies, et rendent cette évolution nécessaire. Cela ne va sûrement pas entraîner de flux supplémentaire de travailleurs migrants (en ce qui concerne les travailleurs hautement qualifiés, on se rend bien compte qu'il n'y en a que quelques milliers).

Les mesures transitoires concernant la libre circulation des travailleurs en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE ne sont pas justifiées et doivent être levées ; la FEB s'est logiquement clairement positionnée sur ce sujet. Un rapport récent de la Commission européenne en démontre les retombées positives pour l'économie et l'emploi.

Les mesures pour combattre le chômage restent importantes, par une politique active du marché de l'emploi, c'est-à-dire par la formation et l'accompagnement précoce de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le combat contre les discriminations est lui aussi essentiel, ainsi que la lutte contre le travail illégal. Les partenariats avec les pays tiers, enfin, sont importants, notamment concernant les politiques de retour.

Benoît VAN DER MEERSCHEN, Secrétaire général, CNCD

M. van der Meerschen souligne le caractère très utilitariste de cette problématique sur lequel les participants (à cet égard, où sont les représentants des pays du Sud, les premiers concernés pourtant ?) à ce débat restent forts discrets. Car enfin, de qui parle-t-on après tout ? D'être humains, et non d'outils.

Depuis trop longtemps, considère M. van der Meerschen, la société a nié les phénomènes migratoires, se cantonnant dans des réponses essentiellement répressives. La migration économique semble rompre avec cette logique mais la prudence reste de mise. Pour éviter tout soupçon d'une main-d'œuvre à bon marché, trois axes sont à retenir : d'une part on ne peut laisser en souffrance ici des milliers de sans-papiers et, dans le même temps, faire venir des travailleurs d'autres pays. Nous devons aussi lutter vigoureusement contre l'exploitation des clandestins et le travail au noir avant d'envisager d'autres politiques à mettre en œuvre. D'autre part, nous devons aussi éviter le phénomène de la fuite des cerveaux. Il ne sert à rien de dépenser argent et énergie en faveur du développement des pays du Sud pour, dans le même temps, priver ces derniers de leurs principales ressources humaines. Enfin, conclut M. van der Meerschen, pour éviter toute instrumentalisation potentielle et donner l'exemple, la Belgique devrait sans délai ratifier la Convention des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Ruth STOKX, Directrice, Vlaams Minderhedencentrum

L'idée d'une politique multidimensionnelle qui a été évoquée plus tôt revêt une importance capitale pour le Minderhedencentrum. Ruth Stokx signale qu'en Belgique, il faudrait aussi une meilleure collaboration entre le niveau fédéral, compétent pour la migration, et le niveau communautaire, compétent pour l'intégration. Elle en arrive ainsi à la demande, formulée depuis très longtemps, y compris par le Minderhedencentrum, d'un ministre fédéral qui coordonne tout cela. Cela reste selon elle une question importante pour la politique migratoire.

Madame Stokx fait remarquer que la migration du travail ne fait pas partie de la politique migratoire en Belgique, que cette question est traitée "en parent pauvre". Elle souscrit également totalement à l'idée que la migration de l'emploi doit concerner davantage que les seules personnes hautement qualifiées.

L'idée de collaboration avec les pays d'origine est aussi très importante pour le Minderhedencentrum. La Belgique ne doit-elle pas effectivement investir davantage dans des partenariats avec les pays d'origine de nombreux migrants ?

Le principal objectif du concept de migration circulaire est, selon Ruth Stokx, d'éviter que de grands groupes s'installent ici de manière permanente. Elle fait remarquer que l'on en est encore loin, et constate au contraire très souvent que c'est seulement quand ils sont totalement rassurés concernant leur permis de séjour que les migrants veulent retourner dans leur pays. Il faut donc encore sérieusement réfléchir à la manière dont nous pouvons donner forme à la migration circulaire.

Enfin, Ruth Stokx adhère à ce qui a été dit sur l'importance de la lutte contre le travail au noir. Cela doit cependant se faire, selon elle, dans le respect de la position vulnérable des migrants. Une étape très importante à cet égard consiste à dissocier l'inspection du travail du contrôle du séjour.

Quelques éléments du débat

- Chris Serroyen de la CSC fait remarquer que quoi que l'on fasse pour réguler davantage de canaux de migration, les **autres flux migratoires** ne disparaîtront pas. Il est compréhensible que dans notre mentalité, nous partions de nos besoins ici, mais nous ne devons pas oublier, selon Monsieur Serroyen, que la migration pour des raisons humanitaires continuera à exister. Nous avons dès lors le devoir d'accueillir ces personnes ici.
- En même temps, il importe que nous travaillions préventivement, et qu'en dialogue avec les pays d'origine, nous fassions ce que nous pouvons pour stimuler leur développement. Monsieur Serroyen trouve le concept de "**partenariats**" auquel la Commission européenne œuvre pour le moment très intéressant. La société civile/les associations, et donc aussi les partenaires sociaux, doivent absolument être impliqués dans un dialogue avec les pays d'origine.
- Monsieur Serroyen appelle aussi à la vigilance en ce qui concerne la "**migration circulaire**", et est rejoint en cela par Sonja Kohnenmergen de la FEB. Les gens viennent ici, d'après Monsieur

Serroyen et Madame Kohnenmergen, dans une perspective de migration durable. Une mobilité accrue entre le pays d'origine et la Belgique doit être une option, et non une alternative. La perspective d'une migration durable est d'ailleurs essentielle pour une intégration durable.

- Selon Jean-François Macours de la FGTB, il est quand même très important que les migrants disposent de suffisamment de possibilités pour entretenir des **contacts et éventuellement des échanges** avec leur pays d'origine. C'est très important par exemple pour certaines professions hautement qualifiées comme les médecins et les ingénieurs : un contact durable permet peut-être d'atténuer quelque peu les effets négatifs de la fuite des cerveaux. Monsieur Macours ajoute que c'est probablement plus facile à dire qu'à faire.
- Benoît van der Meerschen du CNCND attire l'attention sur le danger d'**instrumentalisation** de l'aide au développement. L'objectif ne peut quand même pas être, comme au Danemark, de ne donner de l'aide qu'aux pays vers lesquels nous pouvons refouler des étrangers. Il se pose également des questions concernant l'idée qu'une aide accrue au développement pourrait limiter ou même empêcher la migration : les gens ont toujours migré et continueront à le faire. L'idée de "prévention" n'est dès lors pas appropriée. Qui plus est, tout le monde a le droit de migrer.
- La CSC trouve le modèle espagnol particulièrement attirant : à côté de la piste de la régularisation humanitaire, il ouvre aussi une piste pour les sans-papiers qui sont **régularisés** sur base d'une offre d'emploi concrète. Monsieur Serroyen émet cependant des doutes quant à la volonté des employeurs d'y collaborer effectivement, car il reste plus tentant d'engager quelqu'un à bas salaire sans aucune protection qu'à un salaire honnête. Bien que les organisations d'employeurs adoptent aujourd'hui autour de la table une position claire contre le travail au noir, la CSC espère pouvoir attendre la même chose des employeurs eux-mêmes.
- Bjorn Cuyt d'UNIZO confirme lui aussi que la régularisation telle qu'elle a lieu en Espagne est une bonne solution pour redresser une situation tronquée.
- La CSC n'est à ce stade pas demandeur de quotas imposés. Elle demande qu'au moins chaque employeur fasse ce que font maintenant plusieurs entreprises publiques: se fixer un **objectif** minimal concernant le nombre d'allochtones à engager, avec un suivi adéquat par après.
- Bjorn Cuyt et Chris Serroyen se retrouvent dans le fait que tant pour l'UNIZO que pour la CSC, il y a beaucoup à faire au niveau des **membres**. Tous les salariés ne sont pas aussi tolérants à l'égard de travailleurs d'une autre couleur de peau, d'une autre religion. C'est un peu comparable au défi devant lequel se trouvent les organisations d'employeurs, qui défendent parfois d'autres points de vue que les employeurs eux-mêmes. Monsieur Cuyt suggère qu'ils se trouvent en fait dans la même situation, et sont donc en fait partenaires pour y œuvrer ensemble.
- L'UNIZO trouve que fixer des **quotas** est restrictif. Quotas et objectifs chiffrés ne peuvent devenir des buts en soi. Il y a aussi des employeurs qui engagent 80% de leurs travailleurs d'origine étrangère. La FEB adhère à ses propos.

- Bjorn Cuyt trouve par ailleurs que l'on pourrait s'inspirer du Canada en ce qui concerne la tension entre d'une part la mise au point d'une politique **européenne** et d'autre part la garantie de souveraineté des Etats membres. Au Canada, on établit des critères et un système qui s'applique à l'ensemble du Canada. En même temps, on donne aux provinces et aux territoires l'occasion d'y ajouter leurs propres critères, leur propre système. Il fait un parallèle avec ce que l'UE pourrait faire: instaurer une politique qui s'applique à toute l'Europe, et autoriser les Etats membres à mettre leurs propres accents.
- Un autre élément intéressant au Canada, selon Monsieur Cuyt, est le fait que l'on offre aux gens des **perspectives** concrètes. On met au point un trajet clair pour accueillir les gens, et pour les accompagner par la suite, ce qui aboutit finalement à la citoyenneté.
- Une politique migratoire humaine, c'est ce que prône aussi le Minderhedencentrum. En ce moment, nous en sommes arrivés, selon Madame Stokx, à une **politique de contrôle**, alors que nous devons quand même être attentifs au fait que les gens ont le droit de rejoindre leur famille ou de fuir pour se protéger d'une situation politique.
- Plusieurs membres du panel font remarquer que le **consensus** entre syndicats et employeurs est déjà relativement substantiel. On s'accorde en effet déjà sur un grand nombre de points. Tant les représentants de la CSC, de la FGTB, de l'UNIZO et du CNCD signalent qu'il est grand temps de faire preuve de courage politique, et que l'on ne doit pas se laisser intimider par l'opinion publique.
- Qu'il y ait des **réticences** à l'égard des allochtones, c'est une réalité. Vaincre cette résistance est de la responsabilité partagée des hommes politiques et des partenaires sociaux, mais certainement aussi des médias et d'autres leaders d'opinion. Monsieur Serroyen de la CSC signale qu'il s'agit là aussi d'un élément qui l'a fort inspiré dans la situation canadienne: la diversité y est vue et encouragée comme un enrichissement de la société.
- Bjorn Cuyt de l'UNIZO est d'accord: d'après lui, il y a un consensus entre employeurs et employés sur la régularisation par exemple, mais reste à attendre le courage politique.

Conférence du 13 juin 2008 : Vers une approche gagnant-gagnant ?

Cette deuxième conférence visait plus particulièrement l'intérêt des pays d'origine de la migration. Faut-il craindre une fuite des cerveaux ? L'articulation entre les politiques des pays d'origine et de destination est-elle possible ? Des représentants de l'UE, de certains pays d'origine (Maroc et Pologne) ainsi que des promoteurs de projets concrets sont venus échanger leurs vues sur l'impact de la migration économique sur les pays d'origine.

La Commission européenne a rappelé que l'Europe vieillit et que la migration était un processus indispensable au maintien démographique. Plus préoccupant : l'Europe n'est pas le premier choix des migrants hautement qualifiés ; ceux-ci préfèrent le Canada ou les USA. Elle a également indiqué que l'on s'oriente vers des partenariats mobiles, au départ des intérêts des uns et des autres; la Commission européenne débloque un budget de 400 millions d'euros pour les prochaines années sur ce genre de projets

Le directeur du département migrations du ministère polonais de l'emploi a indiqué que presque deux millions de résidents polonais ont vécu plusieurs mois dans un pays étranger et environ 1.100.000 parmi eux sont partis après le 1^{er} mai 2004, jour de l'entrée de la Pologne dans l'UE. Ce phénomène commence à produire de sérieuses conséquences démographiques en Pologne. Du coup, la Pologne change peu à peu de rôle dans la migration internationale, passant de plus en plus d'un pays d'émigrants à un pays de destination ou de transit.

Un professeur de l'université de Rabat (Maroc), est venu parler de l'impact de la migration sur la société et l'économie marocaines. Alors qu'hier les migrants étaient recrutés sur base de leur aptitude à effectuer des travaux manuels, aujourd'hui les gens qui migrent ont un haut niveau de formation, et dont le premier choix n'est plus l'Europe. S'agissant des conséquences directes sur un pays comme le Maroc, on peut se servir d'un référent tel que les transferts. Si on compare ces chiffres à ceux de pays européens on constate que la France, l'Allemagne ou l'Espagne reçoivent bien plus de la part de leurs nationaux, en termes de montants, que les pays d'émigration classiques. Tout cela révèle que la part des transferts est importante, dans l'économie de tous les pays.

Un certain nombre d'expériences pratiques ont également été exposées. Ainsi, le CIRE travaille sur l'impact positif des migrations économiques sur le développement des pays d'origine, et met en avant la nécessité d'articuler les politiques d'immigration des pays de destination avec les politiques d'émigration. Un représentant d'un Consortium regroupant les organismes d'emploi de Belgique, France, Espagne et Maroc est venu présenter son action, visant à installer chez les services de l'emploi marocains des structures appropriées pour la gestion de la migration légale (notamment, traitement des offres d'emploi venant de l'étranger). Enfin, la CSC a présenté un projet centré sur les travailleurs polonais, dans le secteur de la construction et de l'industrie. Il vise à aider dans leur langue les ressortissants de ce pays dans l'accès aux informations concernant leurs droits et leurs possibilités de recrutement.

Peter BOSCH, Chef d'Unité Immigration et Asile, DG Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne

Monsieur Bosch a expliqué que l'Europe est passée d'une zone d'émigration nette à une zone d'immigration nette. Ces dernières années, plus de deux millions de migrants sont entrés dans l'UE. Selon certaines estimations, d'ici 2050, près de 50 millions de personnes quitteront le marché du travail, le nombre de plus de 65 ans va doubler. Le "ratio de dépendance" évoluera de 1/2 à 1/4; ce qui aura un sérieux impact sur notre régime de pension, sur la sécurité sociale et sur les soins de santé. Ces systèmes ne sont tout simplement pas possibles sans migration entrante, tant sur le plan du personnel que sur le plan financier.

L'UE doit évidemment promouvoir l'agenda de Lisbonne : l'emploi doit augmenter, y compris des femmes, la productivité, etc. Mais toutes ces mesures ne seront pas suffisantes, d'après Peter Bosch. Il ajoute que la mobilité interne (au sein de l'UE) n'apporte pas la contribution espérée : seulement 2% de la population active en Europe se déplace et c'est beaucoup moins qu'aux USA par exemple.

Selon Monsieur Bosch, il est intéressant de constater que les personnes hautement qualifiées d'Asie préfèrent se rendre aux USA ou au Canada. Les migrants n'optent pas en premier lieu pour l'Europe. Quand on voit quelles aptitudes et quels talents d'autres pays industrialisés en-dehors de l'Europe attirent, nous ne pouvons que conclure, d'après Bosch, qu'ils font beaucoup mieux que l'Europe. Des pays comme l'Inde et la Chine recrutent des personnes qui sont actuellement au travail aux USA et en Europe. En même temps, beaucoup d'Européens décident de quitter l'Europe. En fait, l'UE est actuellement confrontée à une fuite des cerveaux, mais presque personne n'y prête attention.

Peter Bosch fait remarquer que beaucoup d'Etats membres refusent encore de reconnaître au niveau politique ce qui va arriver. Mais peu de pays osent regarder la réalité en face et mettre le besoin de migration sur le tapis.

À la question de savoir s'il est possible de trouver une solution à triple bénéfice/gagnant-gagnant-gagnant, Bosch répond affirmativement, mais il ajoute que cela sera très compliqué.

En 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont discuté du thème de la migration dans le contexte d'une "approche globale". Cette approche concernerait la politique de développement, le commerce, l'agriculture, la politique sociale, etc. Il serait en outre nécessaire d'aborder les causes fondamentales de la migration, et donc aussi d'aider les pays d'origine à réguler la migration.

La Commission pense qu'il faut en premier lieu entamer un dialogue avec les pays d'origine. Cela veut dire que nous devons les écouter sans leur dire ce qu'ils doivent faire. A Rabat et Tripoli ont eu lieu des conférences ministérielles sur la migration et le développement, où des pays de l'UE ont pu entrer en dialogue avec des pays africains, une étape sur la voie d'un meilleur dialogue. Il s'est également tenu une réunion sur la migration dans le cadre d'Euromed et une rencontre est prévue à l'île Maurice lors de laquelle on étudiera l'idée de migration circulaire.

M. Bosch rappelle que dans les discussions sur la migration, l'UE n'a parlé tout un temps que de la lutte contre la migration illégale. Ce n'est plus le cas: on reconnaît de plus en plus qu'une approche globale de la migration s'impose si on veut obtenir de bons résultats. Les partenariats de mobilité représentent une

approche innovante, qui consiste à réunir les souhaits et besoins des Etats membres de l'UE et des pays partenaires. L'UE teste l'idée avec deux petits pays – le Cap Vert et la Moldavie – et les premières impressions sont encourageantes. Le concept de partenariats de mobilité a donné à l'UE la possibilité d'aller plus loin que le dialogue de sourds, où les deux parties restaient la plupart du temps solidement accrochées à leur point de vue: l'UE voulait que les pays reprennent leurs migrants sans papiers, les pays voulaient avoir accès au marché de l'emploi européen.

Les partenariats de mobilité ouvrent la voie d'une nouvelle dynamique : le point de départ est maintenant la question de savoir quels sont les intérêts différents. Les partenariats de mobilité traitent de la maîtrise de la migration illégale, de développement, de reprise. M. Bosch annonce que la semaine passée, les premiers accords relatifs à des projets expérimentaux très concrets et opérationnels ont été signés avec la Moldavie et les Iles du Cap-Vert. D'autres projets expérimentaux avec le Sénégal et la Georgie sont bien partis.

Est-ce que cela marchera? D'après Peter Bosch, cela dépendra beaucoup des efforts des Etats membres, des efforts des pays partenaires et du financement. La Commission européenne dispose pour les prochaines années d'un budget de plus de 400 millions d'euros pour de tels projets. Mais cela ne suffira peut-être pas, parce que ce budget est en fait trop limité pour tous les aspects différents qui interviennent dans de tels partenariats.

M. Bosch a conclu avec l'information que la Belgique est un des penseurs conceptuels de la politique migratoire en Europe, mais que contrairement à quinze autres Etats membres, elle ne collabore pas au partenariat de mobilité avec la Moldavie. Il a souligné cependant que la Belgique a joué un rôle courageux au Forum mondial sur la Migration et le Développement, qui a eu lieu en 2007 pour la première fois à Bruxelles.

Janusz GRZYB, Directeur du département Migration, Ministère polonais de l'Emploi et des Affaires sociales

Monsieur Grzyb commence par dire qu'il est impossible de déterminer avec précision combien de Polonais travaillent à l'étranger, étant donné surtout le libre accès au marché du travail dans la plupart des pays de l'Espace économique européen (EEE). D'après une estimation du Service statistique central, près de deux millions d'habitants de Pologne avaient séjourné en janvier 2007 plus de deux mois à l'étranger et comme il en ressort d'une étude universitaire (CMS), environ 1,1 million d'entre eux ont quitté le pays après le 1 mai 2004.

La migration économique de Polonais après l'accession de leur pays à l'UE augmente progressivement. Tout comme dans la période précédant l'accession polonaise, des formes temporaires de mobilité continuent à prédominer.

Deux des principaux facteurs poussant les Polonais au départ sont, d'après M. Grzyb, la situation difficile sur le marché de l'emploi en Pologne à la fin des années 1990 et le taux de chômage élevé – qui résultent tous deux de modifications dans le système et qui ne sont pas compensés par la croissance économique continue mais lente. Dans les pays de destination, la libération des règles relatives à l'accès au travail pour

les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE, le vieillissement de la population et les salaires plus élevés sont les principaux facteurs d'attraction des travailleurs polonais.

M. Grzyb affirme que le chômage en Pologne a considérablement baissé depuis 2006. La société polonaise a connu une évolution similaire à celle des autres pays de l'UE – une baisse de la natalité et par conséquent une population vieillissante et en diminution. Selon certaines prévisions, la population polonaise aura diminué de 18% d'ici 2030.

Ces dernières années, on est passé en Pologne d'un sentiment d'enthousiasme concernant la mobilité des Polonais à une sérieuse inquiétude concernant les menaces que cette mobilité entraîne.

La baisse du chiffre de population est perceptible surtout dans la diminution du nombre de jeunes dans le groupe d'âge économiquement productif. La population vieillit et la "charge" qui repose sur le groupe des actifs sur le plan économique s'alourdit. Du fait du départ des jeunes, la capacité de la population à se reproduire diminue aussi.

Concernant les coûts sociaux, Monsieur Grzyb souligne que la migration influe sur les relations au sein de la famille et il pointe le problème des "orphelins européens" qui est abordée de plus en plus souvent dans le débat public. Il souligne en plus qu'une part croissante de la migration répond à un "but de développement". De cette manière, des aptitudes acquises à l'étranger, telles que connaissances linguistiques, culture du travail ou attitude à l'égard de la diversité culturelle peuvent entrer sur le territoire polonais et changer la communauté locale.

La Banque Nationale de Pologne estime que les émigrants en 2007 ont versé plus de 20 milliards de zloty – c'est deux fois plus qu'en 2004. D'après Janusz Grzyb, il ne fait aucun doute que les transferts des migrants ont augmenté le revenu de nombreuses familles de migrants et que cela a eu un impact positif sur leur niveau de vie et sur la lutte contre la pauvreté dans les communautés locales. L'influence des transferts de fonds sur le fonctionnement des migrants et les communautés locales doit être évaluée comme très positive. Dans la plupart des cas, ces fonds sont destinés à satisfaire les besoins quotidiens, et font qu'il est possible non seulement de survivre, mais génèrent un effet multiplicateur qui mène à une amélioration de l'économie locale. Les dépenses pour des quasi-investissements, comme des dépenses pour le logement, et les investissements, surtout en capital humain, sont importants aussi et deviennent d'ailleurs de plus en plus importants.

Bien que les migrants de Pologne, du moins dans une certaine mesure, soient soumis à une sélection positive au niveau du capital humain qu'ils représentent, Monsieur Grzyb trouve très préoccupant qu'ils atterrissent essentiellement dans les secteurs secondaires du marché de l'emploi dans le pays de destination et y exécutent des activités typiques des migrants. Un emploi à long terme sous le niveau de formation à l'étranger fait naître le risque d'un impact négatif sur la capacité de s'adapter au marché du travail au retour dans le pays d'origine.

Les employeurs sont confrontés à un manque de main-d'œuvre. D'après Monsieur Grzyb, cela constitue un problème pour de nombreux secteurs de l'économie polonaise, et surtout dans la construction, l'agriculture, l'industrie du textile et le secteur horeca. Cette situation a fait en sorte que les employeurs polonais cherchent de plus en plus à recruter des travailleurs de pays tiers, surtout dans les pays à la

frontière orientale de la Pologne, mais aussi dans des pays à l'extérieur de l'Europe (Chine ou Inde – surtout pour le secteur de la construction). Ces derniers temps, les procédures permettant d'engager des étrangers en Pologne ont été simplifiées, la préférence étant donnée à la migration temporaire en provenance de pays voisins à l'est.

Les entreprises de pays tiers se montrent de plus en plus intéressées à fournir des services en Pologne et à détacher des travailleurs dans ce but. Dans certains cas, cela revient simplement à contourner les procédures standard au niveau de la migration économique.

Il est clair, aux dires de Monsieur Grzyb, que le rôle de la Pologne dans les flux migratoires internationaux est en train de changer, qu'elle passe d'un pays d'émigration à un pays de destination ou de transit. Le pays se trouve pour cette raison aussi devant le défi de modifier sa politique migratoire.

Mehdi LAHLOU , Universitaire, Rabat, Maroc

Les Conséquences des migrations vues à partir d'un pays du Sud

L'objectif de M. Lahlou était de présenter les conséquences des migrations sur les économies du Sud, au Maghreb et en Afrique, mais aussi d'évoquer certaines conséquences qui sont bien partagées de part et d'autre, c'est-à-dire qui se manifestent autant dans les pays de départ que dans ceux qu'on qualifie encore de "pays d'accueil".

En l'espace de deux décennies, des pays sont passés d'une situation de pauvreté, de chômage et aussi de dictature à une ère de richesse, de démocratie et aussi de besoins grandissants en main-d'œuvre étrangère. L'Europe a pu combler le déficit démographique qu'elle avait enregistré à la suite de la 2^{ème} guerre mondiale grâce à l'appel de populations en provenance de pays qui connaissaient jusqu'il y a peu une croissance démographique forte. Or désormais beaucoup parmi ces pays sont en train de connaître une transition démographique extrêmement importante. Aujourd'hui un pays comme la Tunisie, ancien pays de forte immigration qui continue à envoyer quelques centaines de migrants en Europe, se trouve pratiquement dans la même configuration démographique que ses voisins du nord de la Méditerranée ; des pays comme le Maroc et l'Algérie – qui avaient des taux de croissance démographique dans les années 1960-1970 proches de 3 % - sont en train de parvenir à un état identique. Demain ces pays auront des populations de moins en moins jeunes, des besoins importants en main-d'œuvre pour faire face aux demandes du marché de l'emploi et pour financer leurs systèmes de sécurité sociale, soit exactement les mêmes besoins qui sont déjà exprimés à ce niveau par beaucoup de pays européens. Aujourd'hui, il existe bien un vivier humain en Afrique – notamment – mais peut-être que ce vivier, demain, n'existerait plus, et bien évidemment il faudrait prévoir alors des politiques de solutions de rechange que les approches actuelles en matière de migration empêchent même d'imaginer. Sur le plan démographique, et aussi d'une manière directement attachée à cela, sur le plan du rééquilibrage du marché de l'emploi en Europe, de même qu'au niveau du financement des caisses de Sécurité sociale dans différents pays européens – Espagne, notamment – l'apport positif des migrations au cours des 50 dernières années est indéniablement positif pour tous.

En parallèle à ces éléments globalement positifs, pour les uns et pour les autres, la migration – qu'elle s'exerce de façon régulière ou encore irrégulièrement – comporte bien évidemment nombre de retombées négatives. Parmi celles-ci, certaines peuvent concerner, dans les faits, toutes les populations marginalisées, celles qui ont été mises en situation de "non-intégration", en raison par exemple d'une sortie prématurée de l'école ou d'un état de chômage de longue durée. Cela touche la population locale, mais en situation de crise cela affecte plus particulièrement les étrangers.

A un autre niveau, aujourd'hui, la migration à partir de pays comme ceux du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne ne concerne pas seulement la population la plus pauvre, la moins dynamique ou la moins formée, loin s'en faut. Ce ne sont plus les personnes sans qualification qui quittent leurs pays. La migration concerne très souvent des personnes à haut niveau de formation. Dans ce sens, leur premier choix en matière de pays d'accueil n'est plus la France ou la Belgique, mais le Canada ou les Etats-Unis d'Amérique, étant donné un certain nombre de raisons objectives et subjectives qui font que ces mêmes pays sont aussi devenus des pays de migration pour de plus en plus d'Européens.

Cela n'est pas sans conséquences sur les pays du Sud. Des pays comme le Maroc qui se voient ainsi privés d'une partie importante de leurs forces vives, en mesure de relancer leurs économies, car ces économies manquent cruellement de main-d'œuvre qualifiée et de personnels en mesure de faire fonctionner leurs institutions d'enseignement ou de santé. Au sujet du Maroc, par exemple, on fait beaucoup référence aux transferts qui représentent désormais (en 2008) l'équivalent de 10 % du PIB, en atteignant un peu plus que 5 milliards de dollars américains.

Cet élément, certes très important, occulte en vérité deux réalités. La première tient au fait qu'il y a là un fort indicateur d'une nouvelle dépendance de certains pays pauvres du sud, dont le financement de l'économie et même la résorption de la pauvreté parmi leurs populations sont dorénavant fortement liés aux envois de leurs citoyens vivant à l'étranger. La deuxième réalité c'est que les pays du nord sont également – et fortement – bénéficiaires de tels transferts. Ainsi, sur les dix pays qui reçoivent le plus d'épargne de la part de leur migrants (ou de leurs résidents à l'étranger), on a relevé, en 2006, cinq pays européens.

Abstraction faite de ce constat, qui met en parallèle les transferts d'épargne de citoyens de pays autant du sud que du nord, installés à l'étranger, vers leurs pays d'origine, il est évident que pour les pays de départ, tels que les pays africains, ces transferts représentent une manne importante qui contribue fortement à la réduction de la pauvreté monétaire dans de nombreuses régions (sans ces transferts le taux de pauvreté au Maroc serait compris entre 15 et 20 % de la population totale) de même qu'ils permettent à ces mêmes pays de disposer de ressources en devises importantes dont ils se servent pour financer leurs achats à l'étranger.

Au Maroc même, on a vu arriver au cours des dernières années – en fait, depuis le milieu des années 1990, à la faveur de l'ouverture économique et de la libéralisation – de nombreuses entreprises européennes. Avec l'arrivée de ces entreprises, on relève une conséquence importante concernant le marché de l'emploi : ces entités amènent généralement leurs cadres supérieurs et de direction, puisqu'elles sont majoritaires dans le capital. De ce point de vue, on a pu estimer qu'un cadre français d'une entreprise privatisée au Maroc gagne près de vingt fois le salaire de son collègue marocain. L'une des perspectives la plus plausible qui leur reste est celle qui consiste à partir ailleurs, dans un autre pays, puisqu'ils ne peuvent plus travailler chez eux dans le secteur pour lequel ils ont été formés.

Pour conclure, rappelle M. Lahlou, et comme cela a été maintes fois dit, l'Europe avait besoin, au sortir de la seconde guerre mondiale, du plan Marshall pour se reconstruire, se développer. Une démarche analogue doit être imaginée aujourd'hui pour l'Afrique pour la sortir des ruines d'un autre genre, celles de la mauvaise gouvernance et de l'absence de démocratie.

Françoise RAOULT, CIRE

Depuis un an, explique Mme Raoult, le CIRE a constitué un groupe de travail réunissant des experts des administrations liées à l'emploi, des représentants de syndicats et d'organisations de la société civile pour aborder les enjeux des migrations économiques. Dans ce cadre, Mme Raoult a axé sa présentation sur les conditions qui optimisent les effets positifs des migrations économiques, selon le schéma de migration et selon la situation du pays.

Conditions nécessaires selon le schéma de migration de main-d'œuvre

Il existe aujourd'hui deux schémas de migration économique: la migration permanente et la migration temporaire.

La migration permanente, par le meilleur statut social que peuvent acquérir les migrants, leur confère un meilleur salaire, leur donne plus de possibilité de se capitaliser tant au niveau économique qu'au niveau de leurs compétences ; la stabilité de leur statut permet aux migrants de faire des allers et retour et donc de contribuer au développement de leur région d'origine et de constituer des réseaux sociaux et commerciaux ; enfin, s'ils décident de rentrer, leur retour est en général plus réussi. Par contre, cette migration favorise la fuite des compétences et entraîne avec le temps une diminution des transferts financiers dus à la rupture progressive avec le pays d'origine.

Par conséquent, les éléments qui augmentent l'effet positif sur le développement sont l'intégration du migrant dans le marché travail au-delà du contrat initial et la possibilité de circulation entre le pays de destination et le pays d'origine, ce qui favorise le maintien des liens avec la communauté d'origine et facilite le transfert de compétences et les investissements. Ces derniers doivent eux-mêmes être rendus plus aisés en rendant plus souples les transferts financiers, les démarches administratives et légales, l'accès au crédit, et en assurant un accompagnement des familles et des organisations de migrants. Finalement, afin de permettre un retour éventuel au pays d'origine, les droits sociaux acquis devraient être transférables.

La migration temporaire quant à elle augmente la possibilité de migration légale pour les travailleurs et permet aux personnes de ne pas quitter définitivement leur pays d'origine. Les transferts financiers s'avèrent être plus importants, notamment en raison du maintien des liens avec la famille et aussi de la perspective de retour au pays d'origine. Elle limite la fuite des cerveaux et favorise le retour des compétences. Toutefois, la situation précaire, en plus de la question du non respect de leurs droits, la courte durée des contrats et l'obligation de retour ne permettent souvent pas une capitalisation suffisante pour la réinsertion au pays d'origine.

En ce qui concerne la migration temporaire, son impact positif sur le développement des pays d'origine dépend du retour des migrants. C'est là une question délicate et complexe car si le retour représente un

intérêt pour le pays d'origine, il génère aussi une certaine réticence vis-à-vis des programmes de migration temporaire. La crainte de la part des pays de destination que les migrants ne rentrent pas entraîne la mise en place de mesures restrictives, mesures que d'autres décrivent comme une atteinte à la liberté et aux droits des migrants. Or pour que ce retour soit effectif trois conditions sont nécessaires : l'amélioration des conditions socio-économiques du pays d'origine, la capitalisation suffisante du migrant et le caractère volontaire et planifié de son retour. Et pour ce dernier élément d'autres conditions sont aussi nécessaires. Tout d'abord le migrant doit être informé des possibilités de migration légale mais aussi de ses droits et obligations avant le départ, mais surtout, il faut qu'il ait amélioré significativement ses conditions de vie et cela passe par l'élaboration d'un projet migratoire. La réalisation de ce projet migratoire est possible si un certain nombre de mesures accompagne les programmes de migration temporaire (formations, système d'épargne et de crédit, accompagnement à la mise en œuvre de projet productif) et si le migrant peut renouveler leur contrat jusqu'à ce qu'ils aient le capital et la qualification nécessaires à assurer la viabilité de son projet.

Par ailleurs, il faut qu'existe la possibilité de passer d'un statut de migrant temporaire à un statut de migrant permanent. En effet, si cette possibilité n'existe pas, la tendance à rester de manière clandestine s'en trouve d'autant plus élevée.

Les conditions liées à la situation du pays d'origine

L'impact des migrations économiques sur les pays d'origine va dépendre des caractéristiques des migrants - qualifiés, non qualifiés - et sera aussi différent en fonction des secteurs concernés. Mais qu'il s'agisse de travailleurs hautement qualifiés ou de travailleurs peu qualifiés, la migration peut s'avérer néfaste sur la productivité ou la qualité des services, en fonction de la quantité de main-d'œuvre disponible. Par ailleurs l'impact dépend donc des capacités d'ajustement du pays, c'est-à-dire d'un bon niveau d'intégration nationale du marché du travail, permettant un phénomène de vases communicant et de la capacité de formation de la main-d'œuvre de remplacement.

Conclusions

La migration permanente et la migration temporaire peuvent avoir un impact positif sur le développement des pays d'origine. Les deux schémas devraient co-exister dans la mesure où ils présentent des avantages complémentaires. Néanmoins, quel que soit le schéma, un certain nombre de conditions sont nécessaires pour qu'il y ait un réel impact positif. Par ailleurs, l'impact dépend également de la situation dans le pays d'origine et notamment de l'offre de main-d'œuvre, et là il est essentiel que les programmes de recrutement tiennent compte des secteurs dans lesquels il y a pénurie. Il est important également que les Etats s'impliquent davantage dans des programmes de recrutement afin de limiter les abus.

La coopération entre les pays de destination et les pays d'origine, qui devrait s'installer dans le cadre des partenariats pour la mobilité, devrait prévoir non seulement d'aider les pays d'origine à faire face aux besoins de main-d'œuvre en essayant de s'ajuster comme ils peuvent ou en essayant de renforcer la contribution des migrants sur le développement d'origine, mais devrait également prévoir de renforcer ces pays dans la définition de politiques d'émigration répondant à leurs capacités et aussi à leurs besoins de développement. L'enjeu, évidemment, étant d'articuler les politiques d'émigration des pays d'origine avec les politiques d'immigration des pays de destination.

La migration, conclut Mme Raoult, peut avoir des effets sur le développement économique des pays d'origine s'il existe déjà une amorce de développement économique. Ce n'est pas la migration qui développera économiquement ces pays et l'effet ne sera vraiment positif que s'il vient renforcer un dynamisme déjà existant. L'effet de la mondialisation sur le développement des pays d'origine et la diminution en conséquence de la migration présentent des limites. En effet la diminution de la migration est un effet à long terme.

Enfin, augmenter la possibilité de migration légale n'arrêtera pas totalement la migration clandestine. Tant que les inégalités entre les pays d'origine et les pays de destination pousseront des millions de personnes à chercher des conditions de vie meilleures, aucune offre légale de migration ne sera capable de répondre la demande de migration.

Jean-Pierre ALIX, Consortium ANPE, FIIAPP, FOREM, ACTIRIS, ANAEM¹

M. Alix a été détaché par l'ANPE auprès des services de l'emploi du Maroc pour créer un projet de collaboration entre services de l'emploi de différents pays, sous l'égide d'un consortium. Ce consortium est composé de services publics d'emploi européens (France, Belgique via Actiris et Forem, Espagne). Il fait partie du programme MEDA de la Commission.

Le nom du projet est "Appui institutionnel à la circulation des personnes". Son objectif est d'améliorer la circulation légale des personnes à fin de travail entre le Maroc et l'Union européenne. L'idée de ce projet, né en 2001, c'est que la question migratoire prend beaucoup d'ampleur.

Le constat de départ est que d'une part l'Europe vieillit et va au-devant de problèmes démographiques, et que d'autre part on constate d'importants flux d'immigration illégale. D'où l'idée d'essayer de travailler avec les pays d'origine pour construire avec eux cette réflexion, agir ensemble, lutter contre la migration illégale et développer la migration légale. Les flux de circulation entre Maroc et UE se font sans trop de contrôle. Ce projet va renforcer institutionnellement et développer des structures, former des personnes auprès de l'ANAPEC, équivalent marocain des services publics de l'emploi.

Les partenaires sont le gouvernement marocain (emploi), le Programme MEDA de l'UE, l'ANAPEC (bénéficiaire, c'est que lui qu'on s'appuie), le consortium, ainsi qu'une série de prestataires qui assurent des formations et prestations.

Le travail consiste à installer dans l'ANAPEC des structures appropriées à la gestion de la migration légale. Il y a une structure centrale et quatre agences spécialisées dans les questions de placement international : Rabat, Tanger, Marrakech et Fez. Il y a aussi des espaces à l'international : se retrouve mis en place, dans toutes les agences du Royaume, un espace qui va donner de l'information sur les migrations vers l'Europe (et, dans le futur, vers ailleurs). A côté de ça, une formation du personnel a été mise en œuvre, tant sur la méthode que sur le fond. 40 personnes travaillent à l'ANAPEC sur ces questions. et la structure de M. Alix aide l'ANAPEC à mettre en place les outils. Exemple : un manuel de traitement et de procédure des offres d'emploi qui viennent de l'étranger a été élaboré. Comment sécuriser le recueil des offres d'emploi ? Il y a eu de gros scandales de corruption jadis ; un système a donc été mis au point afin que le candidat

¹ ANPE : Agence nationale pour l'emploi (France) ; ANAEM : Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (France) ; FIIAAP : Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Espagne).

à la migration ait la garantie que c'est un vrai contrat de travail qui est en perspective, que l'employeur est identifié et que les conditions de travail le sont aussi. Il s'appuie sur le réseau des services publics d'Europe (ex : on appellera l'agence de l'emploi locale, ex en France, pour faire les vérifications).

Le consortium fait aussi de la prospection d'emplois. La finalité est d'accroître le nombre d'emplois qui passent par les outils légaux existant. Un travail important est également réalisé sur les relations internationales. C'est un projet qui a une vocation pilote. L'objectif est de faire connaître l'ANAPEC dans les pays européens pour qu'il soit utilisé. On s'aperçoit qu'un employeur européen qui veut recruter un étranger (marocain en l'occurrence) légalement ignore à qui s'adresser. A la fin de ce mois seront réunis à Tanger l'ensemble des directeurs des agences de l'emploi d'Europe et d'ailleurs sur le thème "Comment les services publics d'emploi peuvent-ils aider les pays de départ pour organiser la migration économique légale ?". Le métier d'aide à l'emploi et de placement change lui-même du fait de l'immigration. Les personnes dans leurs carrières circulent dans différents pays.

Le consortium effectue également un suivi de l'évolution de la législation et des besoins en marchés d'emploi dans l'UE. Il s'agit de faire en sorte que le citoyen et l'employeur possèdent la bonne information sur les différentes législations. C'est difficile car il y a beaucoup de fausses informations (ex : beaucoup pensent qu'avec un visa de travail pour l'Espagne on pourrait travailler dans tout l'espace Schengen). Il est important d'avoir une base de données à jour et accessible. Le consortium est également actif au niveau du Traitement des offres d'emploi émanant des entreprises européennes : toute offre d'emploi proposée est vérifiée.

Parmi les autres activités proposées, il faut relever :

La préparation des candidats au départ : Toute personne passant par ce dispositif reçoit des sessions d'informations sur le pays concerné. L'élaboration d'un dispositif d'appui au retour volontaire est en réflexion. Une étude intitulée est en cours sur "comment faire en sorte que les Marocains qui veulent revenir au pays soient conscients des atouts et difficultés".

La reconnaissance des diplômes et compétences : C'est un travail très difficile, donc on procède métier par métier.

La création d'un centre documentaire : Le consortium travaille également avec un autre programme INEAS qui vise la gestion de travailleurs saisonniers vers la province de Cartaya. Cette région accueille des milliers de travailleurs saisonniers, avec les difficultés que cela engendre. La Ville de Cartaya et l'ANAPEC ont mis en place un système de gestion de flux entre le Maroc et cette région pendant la récolte des fruits. Il s'agit essentiellement de femmes avec enfants. L'objectif est de faire prendre conscience, à faire dépasser la vision "flux de main-d'œuvre". Le ministre marocain de l'emploi est venu en visite sur place. En 2003, on compte 330 placements à l'international vers l'Europe, avec un taux de non-retour de près de 50 %. Comment réduire le taux de non-retour des temporaires ? Déjà, si on prend des gens de métier, il y a beaucoup plus de chances qu'ils reviennent (contrairement aux volontaires). En 2008, 1200 placements ont été réalisés grâce à ce dispositif. Actuellement il s'agit essentiellement de l'emploi saisonnier vers l'Espagne.

Ronny MATTHYSEN, CSC

“Poolshoogte” est un projet du département construction et industrie de la CSC. Il a été lancé lorsqu’on a constaté que le nombre de Polonais augmentait dans la construction. D’après Ronny Matthysen, il est très difficile de chiffrer avec précision le nombre de travailleurs polonais. Le gouvernement flamand a un “compteur” pour les métiers en pénurie, mais ce dernier ne compte que les cartes et non les têtes, et il est donc difficile de compter au moyen de cet instrument. Le nouveau système Limosa, où les travailleurs étrangers doivent s’enregistrer, fait état de 86.000 Polonais.

Le recrutement de Polonais a lieu en Belgique, Pologne, Irlande, Allemagne et Pays-Bas. Monsieur Matthysen explique que cela signifie en effet que des Belges vont par exemple en Irlande pour recruter des Polonais pour le marché belge.

Les Polonais travaillent en Belgique sous différents statuts. Ou bien ils n’ont pas de statut, ou bien ils sont salariés (cela concerne donc les personnes qui sont engagées via le système de métiers en pénurie), ou bien il est question de détachement via le formulaire E101, “le passeport européen pour le travail”. Dans ce dernier cas, il peut aussi bien s’agir d’indépendants que d’employés.

Le travailleur polonais dans la construction est, selon Monsieur Matthysen, un “caméléon”: il travaille parfois sans statut, parfois avec un permis de travail, parfois avec un certificat de détachement, Cela change régulièrement.

Malheureusement, il y a beaucoup d’exemples de mauvais traitement de ces ouvriers polonais de la construction. Il y a certes une forme de “window dressing” (poudre aux yeux): tout cela se passe dans un cadre légal, mais l’exploitation n’y est pas moindre pour autant. “Poolshoogte” donne des informations sur le travail et les droits, en polonais. L’organisation fait circuler ces informations sur les chantiers, chez les gens, dans toute la Flandre et à Bruxelles.

Il existe, selon Ronny Matthysen, plusieurs bonnes initiatives d’employeurs et de bureaux d’intérim, de type éthique et socialement responsables. Recruter et engager des travailleurs polonais est une tâche très difficile, et si vous voulez vraiment le faire selon les règles, il est très difficile de vendre – d’un point de vue commercial – ce “produit” aux employeurs belges.

Monsieur Matthysen dit que la CSC a beaucoup de mal à affilier des personnes sans séjour légal, et il constate que c’est le cas aussi pour d’autres syndicats. Il est aussi très difficile d’affilier des personnes en détachement. Ces personnes sont en effet liées à leur employeur dans le pays d’origine, même leur sécurité sociale est là-bas. La CSC affine en revanche des migrants qui travaillent dans les professions en pénurie, massivement même.

Le soutien juridique que la CSC peut donner est relativement restreint. Quantité de questions ne peuvent être résolues, et en dehors d’une écoute attentive, ils ne peuvent souvent rien offrir. Très souvent, on constate qu’il n’y pas (plus) de partie adverse, que celle-ci a tout simplement disparu. Il est difficile aussi de collecter des “facts and figures”. Enfin, le problème réside aussi en partie dans le syndicat lui-même: une règle interne stipule qu’il faut être membre au moins 6 mois avant de pouvoir bénéficier d’une aide juridique.

La CSC collabore avec deux syndicats polonais de la construction, par le biais desquels les conditions belges sont communiquées et diffusées. Il y a aussi une collaboration avec le ministère polonais de la migration. Les collaborateurs de "Poolshoogte" ont développé un réseau de conseillers polonais dans différents syndicats en Europe, qui ont été réunis dernièrement à l'initiative de la Friedrich Ebert Stiftung.

Les migrants qui rentrent ont parfois acquis plusieurs droits de sécurité sociale: pécule de vacances, allocation familiale. Mettre cela en ordre sur le plan administratif, et faire en sorte qu'ils puissent vraiment en bénéficier, est loin d'être simple, selon Monsieur Matthysen.

Le renforcement des services de placement dans le pays d'arrivée est également très important. D'après Ronny Matthysen, il est dès lors très problématique que le VDAB, Actiris et le Forem ne puissent toujours pas accompagner des migrants en provenance de nouveaux Etats membres. Un autre problème est que les informations des pouvoirs publics n'atteignent pas vraiment les migrants, même quand on sait où ils se trouvent.

D'après les collaborateurs de Poolshoogte, le détachement dans la construction, c'est de la poudre aux yeux. Monsieur Matthysen qualifie le formulaire E101 de superbe outil, mais selon lui, cela ne prouve absolument pas que tout est en ordre quand ce document est montré. Il ne connaît pour ainsi dire pas de cas de détachement dans la construction qui se déroule correctement. Il suggère que ces détachements soient centralisés au niveau européen. Dès le départ, le pays d'origine devrait confirmer que la sécurité sociale est bel et bien en ordre. Le projet Limosa en Belgique revêt dans ce sens une fonction d'exemple.

Une politique de maintien des conditions salariales et de travail est pour Poolshoogte importante, mais cela vaut aussi pour les conditions de logement. Combien doivent payer les gens pour leur logement ? On ne pose jamais de questions à ce sujet.

La CSC est certainement partisane de l'ouverture des frontières pour plus de migration économique, à condition que joue la "responsabilité solidaire". Et c'est jusqu'à nouvel ordre l'Open VLD, le parti de la Ministre Turtelboom, qui fait barrage....

3 décembre 2008 : Le regard des migrants

Cette troisième conférence avait pour objectif de s'intéresser au point de vue des migrants concernant la migration économique, tant s'agissant de leurs aspirations que de leurs droits.

Pour alimenter cette dernière conférence, une enquête avait été réalisée à l'initiative du Centre et de la Fondation Roi Baudouin. Ses objectifs : appréhender les sentiments qui animent les migrants et fournir des éléments pour des recherches ultérieures. Un panel de migrants était invité à commenter et à réagir aux conclusions de cette étude.

Une des conclusions principales de cette enquête est la demande d'une information plus accessible sur les canaux légaux de migration. Tant la Ministre de la politique de migration et d'asile que le panel de migrants ont reconnu qu'il s'agit là d'un point clef. Une solide politique de migration économique ne nécessite pas seulement une bonne législation mais doit aussi s'appuyer sur une information complète et accessible, dès avant le départ, sur le séjour, l'accès au marché du travail, les soins de santé, etc. en Belgique. Si l'on veut que la législation sur la migration économique ne reste pas lettre morte, il faut fournir à l'avance aux migrants une information satisfaisante. Il est aussi à noter que les migrants hautement qualifiés, aussi, ne se sentent pas toujours les bienvenus en Belgique. Le manque d'informations accessibles et les procédures administratives complexes rendent plus difficiles leur orientation sociale et insertion socioprofessionnelle efficace.

La majorité des migrants interrogés trouvaient en effet normal que la migration illégale soit combattue. Mais seulement une minorité d'entre eux estime que des migrants doivent être rapatriés de force. La lutte contre la migration illégale doit être plutôt menée en informant les candidats à la migration de manière efficace et en ouvrant de nouveaux canaux légaux pour la migration. Tant la Ministre Turtelboom que le panel des migrants ont confirmé qu'il s'agit là d'une lutte partagée.

La Ministre de la politique de migration et d'asile Annemie Turtelboom, en outre, a souligné la nécessité d'une migration économique pour répondre au vieillissement de la population et pourvoir aux postes de travail qui ne sont pas remplis. Le choix d'une migration économique légale peut contribuer à trouver un équilibre entre l'offre et la demande sur un marché de l'emploi toujours plus global. La Ministre s'est dite prête à rouvrir le dossier de la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, convention qui date de 1990 et qu'aucun Etat développé du Nord n'a encore ratifié. Elle n'y voit a priori aucun élément choquant ou obstacle insurmontable. Elle souhaiterait pouvoir mettre ce sujet sur la table des ministres européens.

Le professeur de la KULeuven Marie-Claire Foblets, qui a évalué l'impact juridique d'une ratification, s'est réjouie de cette ouverture, y voyant le signe supplémentaire de l'émergence d'un nouveau climat. Comme d'autres intervenants, elle a souligné que la Belgique poserait un geste symbolique très fort en prenant la tête sur le chemin d'une ratification.

Quelques éléments de l'intervention d'Annemie TURTELBOOM, Ministre de l'Asile et de la Migration

- Le rôle humanitaire de la procédure d'asile n'est pas mis en cause, mais il est clair à côté de cela que 90% de toute la migration vers la Belgique est de nature économique: les gens partent en quête d'un meilleur avenir pour eux. En même temps, nous nous trouvons en Belgique face à une économie qui doit croître, il y a beaucoup d'emplois vacants, on assiste à un vieillissement de la population. Suite à la globalisation du marché de l'emploi, il est évident qu'on envisage la migration économique comme une réponse à ces défis. La crise économique freine maintenant ce processus, mais ce phénomène n'est normalement que temporaire.
- La migration économique est une question d'offre et de demande, qui implique la garantie d'un salaire minimum et d'un bien-être minimum au travail. C'est justement pour cette raison que la migration économique ne peut être laissée à l'illégalité : le salaire minimum par exemple devient alors une farce. Il faut ici résolument opter pour la voie légale. Pour la politique, cela signifie que nous voulons offrir une plateforme, et faire jouer le fonctionnement du marché.
- Le "triple bénéficiaire" est au cœur de ces trois débats. Est-il possible d'organiser la migration économique de telle façon qu'elle bénéficie au pays d'accueil, au pays d'origine et au migrant lui-même? Un grand défi est certainement d'empêcher la fuite des cerveaux, et d'essayer de la transformer en "gain de cerveaux". Lorsque des informaticiens d'Inde viennent dans l'UE, nous voyons qu'ils renvoient de l'argent en Inde, ce qui permet à des habitants de là-bas de mettre sur pied une affaire. Avec les médecins africains, le problème est différent et plus difficile: ils travaillent ici pendant un moment mais doivent ensuite rentrer chez eux. Nous cherchons un équilibre qui n'a pas encore été atteint jusqu'à présent. C'est très clair pour la Pologne par exemple, qui est confrontée pour le moment à un manque de soudeurs, et qui de ce fait demande à ses migrants de rentrer.
- En guise de variante à la migration économique, on peut intégrer les illégaux qui séjournent déjà ici dans l'économie. Cela peut se faire après une étude du marché du travail et en cas de détention d'un contrat de travail, qui permet donc de régulariser la situation des migrants illégaux. Le travail au noir sera ainsi automatiquement "blanchi". Les métiers en pénurie en tout cas sont concernés ici.
- Il est de la plus haute importance que nous créions une "porte d'entrée" pour la migration économique future, pour que les migrants ne soient plus seulement orientés vers des canaux illégaux.
- L'UE joue un rôle sans cesse croissant en matière de politique d'asile et de migration. Ainsi la Commission européenne va introduire en janvier 2009 une Carte bleue, qui ne restera pas limitée aux personnes hautement qualifiées. On travaille pour le moment aussi à l'harmonisation des procédures d'asile au sein de l'UE.
- L'étude qui est présentée par le Centre et la FRB fait état de problèmes très pertinents, tels que le manque d'information et de circulation de l'information. On n'a en effet pas seulement besoin de

lois, mais nous avons également besoin d'informations correctes si nous voulons éviter que la loi reste lettre morte. Des problèmes se posent dans les ambassades belges à l'étranger, mais la complexité administrative en Belgique constitue aussi un problème. L'administration de la Ministre Turtelboom a créé depuis septembre 2008 un service migration économique, qui doit justement répondre à ce besoin.

- Durant les débats, la Convention des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) a été évoquée à diverses reprises. C'est un instrument important, et la raison pour laquelle le processus de ratification est momentanément bloqué par des pays d'accueil et notamment des pays extérieurs à l'UE mérite d'être étudiée.

Présentation de la consultation

Migrants économiques : Expériences et préoccupations - Une enquête effectuée auprès de migrants économiques par B&B consultants

La voix des migrants est généralement peu ou pas entendue dans le débat sur la migration. Pour alimenter la troisième conférence, une enquête a été réalisée à l'initiative des organisateurs. Ses objectifs: appréhender les sentiments qui animent les migrants et fournir des éléments pour des recherches ultérieures. Quelles sont les attentes et les préoccupations des personnes qui émigrent pour des raisons économiques ? Comment voient-ils la politique migratoire de la Belgique ? Les résultats se basent sur 28 interviews en profondeur de personnes qui sont venues en Belgique surtout pour des motifs économiques. Il a été tenu compte de la diversité régionale, d'une proportion hommes-femmes et d'une répartition équilibrée entre personnes hautement qualifiées, métiers en pénurie et personnes qui ont été régularisées après une période de séjour illégal. Les questions qui leur ont été soumises se basent en partie sur les thèmes qui se sont dégagés lors des deux premiers débats, plus tôt dans l'année.

Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de la conférence sous les trois intitulés suivants: Parcours des migrants interviewés, Perception de la politique migratoire, et Eléments pour une vision globale de la migration économique future.

I. Parcours des migrants interviewés

Q1: Quelle idée vous faisiez-vous de la Belgique avant votre arrivée ?

Invités à répondre à cette question par un chiffre, 1 traduisant une impression très négative et 10 une impression très positive, les répondants ont donné une appréciation moyenne de 7/10. A la question de savoir quelle "cote" la Belgique reçoit maintenant, après la migration, le score moyen reste le même. Les arguments qui sous-tendent ce score relativement élevé diffèrent cependant. L'image que l'on se fait de la Belgique avant le départ est souvent idéalisée, et est sérieusement ajustée par la suite. En dépit de la désillusion et des éventuelles difficultés rencontrées lors du processus de migration et d'intégration, les avantages que présente la Belgique par rapport au pays d'origine continuent à peser dans la balance, ce qui explique qu'on arrive à nouveau à un score relativement élevé.

Q2: La Belgique était-elle votre premier choix ?

A cette question correspond un nombre similaire de réponses positives et négatives. On constate cependant une différence entre les différents groupes de migrants interviewés. Pour les migrants hautement qualifiés et pour certains métiers en pénurie, le projet de migration constitue plutôt une avancée dans la carrière, ils viennent en Belgique parce qu'ils ont un emploi spécifique en vue. Pour les autres groupes, ce sont plus plutôt les facteurs "push" qui interviennent: ils se sentent obligés de migrer et le choix du pays de destination est à cet égard moins important.

Q3: Vous êtes-vous informé des possibilités légales d'émigration ?

À cette question aussi, un nombre à peu près égal de répondants répondent positivement et négativement. Les personnes qualifiées et les répondants issus de métiers en pénurie se sont informés au préalable. Nous pouvons déduire des réponses qu'il est en général très difficile de trouver des informations accessibles. On a également entendu que les migrants qui avaient été aidés par l'employeur dans le processus de migration rencontraient moins de problèmes.

"L'ambassade belge n'a pas pu me donner d'informations concrètes et m'a renvoyé à un site internet. Le site en question n'était absolument pas clair et n'était disponible qu'en néerlandais et en français, ce qui en rend l'accès difficile pour quelqu'un qui ne parle aucune de ces deux langues."

Q4: Diriez-vous que vous avez migré pour des raisons économiques, politiques, ou pour d'autres raisons ?

Les répondants à cette enquête étaient en effet tous des "migrants économiques", dans le sens où ils ont migré via des canaux de migration économiques (hautement qualifiés et métiers en pénurie) ou avaient fait savoir à l'avance qu'ils migraient pour des raisons économiques (les régularisés).

Quand on leur pose la question, la moitié des répondants disent migrer pour plusieurs raisons : à côté des motifs économiques, des raisons familiales, humanitaires et politiques jouent également un rôle.

Q5: Avez-vous l'impression d'avoir la possibilité d'utiliser en Belgique toutes vos compétences ?

Des réponses à cette question, nous pouvons inférer plusieurs éléments "facilitateurs" et plusieurs éléments problématiques. L'aide d'amis et de la famille, de sa communauté, d'associations, des autorités et de l'employeur dans certains cas sont considérés comme des éléments facilitant l'intégration. La connaissance de la langue est également citée par les migrants interrogés comme un facteur facilitant l'insertion dans la société belge.

Parmi les éléments problématiques, il est question surtout d'un manque d'informations accessibles. On évoque la complexité des procédures, de même que la complexité du pays en général, et on a le sentiment que les lois et procédures sont appliquées de manière plutôt arbitraire. On mentionne à côté de cela aussi les préjugés, la discrimination et le racisme enfin, la pression fiscale élevée est également considérée comme une source de problème.

"Aujourd'hui, je trouve la Belgique moins attirante qu'avant. Je suis déçu par toute une série de difficultés, surtout depuis que j'ai un travail déclaré. Les taxes et impôts sont en effet tellement élevés, ce qui rend la Belgique moins séduisante d'un point de vue économique."

"J'étais au Royaume-Uni et des amis m'ont raconté que c'était bien en Belgique, surtout dans la partie néerlandophone, que les gens avaient l'esprit ouvert et que leur connaissance de l'anglais était bonne. Cela facilite les choses... car on peut se comprendre."

II. Perception de la politique migratoire

Q6: Trouvez-vous normal qu'un État demande aux migrants des connaissances liées au pays d'accueil ?

A cette question, la plupart des répondants ont répondu par l'affirmative en ce qui concerne la langue du pays un nombre un peu moins élevé de répondants s'accordaient sur le fait qu'il fallait aussi connaître les institutions.

"Concernant les institutions, cela ne devrait pas être automatiquement nécessaire car ce n'est pas toujours évident pour des personnes qui n'ont pas étudié."

Q7: Trouvez-vous normal qu'un État ait le droit de fermer ses frontières et de choisir qui peut entrer sur son territoire ?

Des 28 personnes interviewées, dix-neuf ont répondu qu'un Etat a effectivement le droit de déterminer qui peut entrer ou non, et de fermer ses frontières aux autres.

Nous voudrions ajouter ici qu'il arrive souvent dans l'enquête que les migrants, une fois qu'ils se sont établis, ajustent leur vision initialement "ouverte" de la migration.

Q8: Trouvez-vous légitime que l'État d'accueil demande que des moyens de subsistance existent préalablement à la migration ?

Les opinions à ce sujet sont partagées: environ la moitié des répondants répond affirmativement, l'autre moitié répond par la négative. Il est frappant de constater que les régularisés sont le moins d'accord avec cette thèse, ce qui paraît logique sur la base de ce que nous constaté antérieurement : de tous les répondants, les régularisés forment le groupe qui s'est probablement vu le plus "contraint" de migrer. Beaucoup d'entre eux ont connu un parcours migratoire très difficile, et ont fui une situation financière sans issue.

Q9: Trouvez-vous légitime que le droit au regroupement familial soit conditionné par un critère de ressources suffisantes ?

Ici aussi, les opinions sont partagées. Contrairement à la question précédente, on constate avec étonnement que ce sont justement les régularisés qui sont le plus d'accord. La citation ci-dessous contient une explication possible: vu les nombreux problèmes que l'on a soi-même connus, on veut épargner sa famille.

"Je ne suis pas d'accord que l'on demande de disposer de moyens d'existence suffisants avant de migrer. Car il y a des gens qui viennent parce qu'ils n'ont pas assez dans leur pays, et qui espèrent avoir une vie meilleure. J'ai épargné pour venir ici, mais j'ai dû payer tellement que je n'avais plus rien quand je suis arrivé. Tandis que pour la famille, on doit être sûr qu'ils aient du travail."

Q10: Trouvez-vous normal de combattre l'immigration illégale et de rapatrier de force les migrants ?

L'analyse des réponses à cette question fait état d'une dualité intéressante. À la première partie de la question, 23 des 28 répondants ont répondu affirmativement: il est normal que la migration illégale soit combattue. Mais seuls 12 répondants approuvent le rapatriement forcé.

On peut en effet imaginer de multiples manières de lutter contre la migration illégale, sans devoir recourir au rapatriement forcé. La mise au point de procédures simplifiées de migration légale par exemple, la mise à disposition d'informations suffisantes sur ces procédures, l'ouverture de nouveaux canaux légaux de migration, etc.

III. Éléments pour une vision globale de la migration économique future

Q11: Que pensez-vous du fait que la Belgique devrait faire venir un grand nombre de migrants dans les années à venir en raison du vieillissement de la population et des emplois à remplir ?

La plupart des répondants ont réagi à cette question avec beaucoup d'incompréhension. A ce moment-là de l'interview, après avoir passé tout un temps à évoquer les éventuels problèmes de leur parcours migratoire, ils ont de toute évidence été étonnés par la contradiction entre le souhait d'une migration accrue en Belgique et les difficultés de leur propre trajet. Ils renvoient à la complexité des procédures, ce qui ne donne pas vraiment l'impression que la Belgique songe à attirer plus de migrants, et à l'attitude et au discours de rejet des institutions auxquelles ils ont été confrontés.

Q12: Envisagiez-vous de retourner dans votre pays d'origine avant votre arrivée en Belgique ?

Dix-neuf des 28 répondants répondent qu'ils sont venus avec l'idée de retourner dans le pays d'origine. Quand on leur demande s'ils l'envisagent toujours, 15 personnes répondent que oui. Il est frappant de constater que les régularisés pensent moins que les autres au retour.

Quand il est question de retour, on cite des arguments qui ont trait essentiellement à la famille, aux "racines" et à la pension.

Q13: Pensez-vous que l'émigration a un impact sur votre pays d'origine ?

Pour la majorité des répondants, il est clair que l'émigration a un impact sur le pays d'origine. La plupart décrivent cet impact comme "mitigé", un peu moins comme négatif, encore un peu moins comme positif.

On évoque surtout les conséquences sociales et familiales, l'impact de la fuite des cerveaux et le manque de main-d'œuvre en général dans les pays d'origine.

Q14: Effectuez-vous des transferts d'argent vers votre pays d'origine ?

La majorité des répondants verse de l'argent vers le pays d'origine, et les destinataires les plus fréquemment cités par nos répondants étaient "les parents".

La minorité qui ne verse pas d'argent ne le fait pas parce que ce n'est pas nécessaire, ou parce qu'ils éprouvent eux-mêmes des difficultés à joindre les deux bouts.

Conclusion

Le principal objectif de cette étude était d'amorcer un débat sur le point de vue des migrants, dans la perspective d'apporter une contribution à l'élaboration d'une politique migratoire.

La méthode de consultation que nous avons utilisée ici doit être approfondie et appliquée à plus grande échelle.

Voici quelques thèmes qui ont été mis en avant lors de ces interviews et qui, d'après nous, méritent d'être approfondis :

- Le manque d'informations sur la migration légale ;
- La complexité des procédures ;
- Les migrants ne défendent pas nécessairement l'idée d'une migration accrue; or, on part peut-être souvent erronément du principe que ce serait le cas ;
- Même les personnes qualifiées ne se sentent pas les bienvenues ;
- Le fait de poser des conditions à la migration n'est pas nécessairement vécu comme quelque chose de négatif. Ces conditions peuvent constituer aussi des facteurs de succès et de motivation aux yeux des migrants.

Quelques éléments extraits de la table ronde

Après la présentation des résultats de la consultation effectuée auprès de migrants économiques, il a été demandé à un panel composé de trois migrants ayant migré pour raisons économiques s'ils se reconnaissaient dans les résultats. Ont ainsi pris la parole :

- Edmond CEKU, Albanie, 25 ans. Edmond vit à Anvers depuis 9 ans, il a fui la guerre et les mauvaises conditions économiques en Albanie lorsqu'il avait une quinzaine d'années. Aujourd'hui, il étudie le marketing.
- Thomas HUDDLESTON, USA, 25 ans. Thomas a fait des études européennes aux Etats-unis, et est arrivé en Belgique en 2006 en réponse à une offre d'emploi.
- Boubacar BALDE, Guinée (29 ans). Boubacar a fui la Guinée en 2000 suite à une grève d'étudiants à Conakry dont il était l'un des meneurs. Boubacar a été régularisé en 2006.

Motifs de Migration

Les trois membres du panel s'accordent sur le fait que migrer résulte le plus souvent d'un ensemble complexe de raisons.

Edmond Ceku est parti d'Albanie parce qu'il y avait beaucoup de problèmes politiques, qui avaient naturellement des conséquences sur la situation économique dans le pays et sur les citoyens. Il a cherché

une meilleure situation économique, mais aussi davantage de sécurité, et il voulait étudier. Thomas Huddleston a confirmé qu'il a migré pour raisons économiques (une offre d'emploi qu'il a acceptée avec enthousiasme), mais ajoute qu'il a aussi préféré la qualité et le style de vie européen à ceux des Etats-Unis. Jusqu'à l'élection d'Obama, il voulait d'ailleurs aussi faire déménager sa famille en Europe, parce qu'ils se sentaient très mal à l'aise avec la politique du précédent président. Boubacar Baldé met en avant surtout les motifs politiques, à côté des raisons économiques. Il pense que raisons politiques et économiques sont en réalité liées puisqu'on ne peut parler de l'économie sans évoquer les politiques qui la sous-tendent.

Moyens financiers

Est-ce qu'un Etat peut exiger que les migrants démontrent qu'ils disposent de ressources suffisantes avant de migrer ? Selon Edmond Ceku c'est une question très difficile, qui conduit à ce que les plus nantis puissent plus facilement émigrer. Boubacar Baldé trouve cette proposition complètement incompréhensible, et considère qu'il est souvent impossible pour beaucoup de migrants de présenter de telles ressources. Sur ce point, le panel diverge sur les résultats de l'enquête

Complexité administrative et manque d'information

Thomas Huddleston confirme le constat que les personnes hautement diplômées ne se sentent pas toujours les bienvenues en Belgique. Pour lui l'administration belge ressemble à une "hydre à plusieurs têtes". Il y a d'innombrables problèmes administratifs, les conseils recueillis à différents endroits sont toujours différents, il a vécu trois mois en insécurité, et son autorisation temporaire doit être renouvelée chaque année. Une grande recommandation en ce qui le concerne sont les leçons d'*inburgering* proposées en Flandre et à Bruxelles, même si, en tant qu'Américain, il a dû insister pour y être accepté. Il appréciait le fait que ces cours à Bruxelles sont gratuits, volontaires et organisés par des associations du terrain pour répondre aux besoins d'apprentissage des participants.

Comment l'information pourrait-elle mieux diffusée ? M. Huddleston pense par exemple à la disponibilité des numéros de téléphone, et le rallongement des titres de séjour et de travail. Il souligne l'intérêt de davantage de sécurité juridique pour développer une carrière et poursuivre des études supérieures dans l'UE, en ce compris en Belgique.

Edmond Ceku ajoute ici qu'il est très important qu'une information sur la migration légale soit disponible dans les pays d'origine. Les ambassades devraient par exemple jouer un rôle dans la mise à disposition d'informations claires. Il se réfère aussi au rôle de la famille qui reste au pays : ne peut-elle pas aussi contribuer à l'esquisse d'une image honnête de la situation en Europe ? Boubacar Baldé conclut à ce sujet : l'UE est présentée si souvent aux migrants et à leurs familles comme un paradis que la déception ressentie par beaucoup de migrants africains est également très grande.

Marie-Claire FOBLETS (KUL)

La Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990)

Marie-Claire Foblets a résumé, dans les grandes lignes, les constats faits dans une contribution parue en 2004² d'une analyse de l'étendue de la protection des droits fondamentaux des travailleurs migrants, en comparant entre elles, d'une part, les dispositions de la *Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* (ci-après: Convention de 1990) et, d'autre part, la réglementation nationale et internationale en vigueur en Belgique en matière des droits des étrangers en particulier. Au départ de cette comparaison, Mme Foblets a cherché à identifier les choix politiques qui, en cas de ratification par la Belgique de la Convention de 1990, seraient à faire et, par la même occasion, soulevé quelques difficultés prévisibles dans l'hypothèse d'une ratification.

(I) Les choix politiques qui, en cas de ratification par la Belgique, seraient à faire.

1. Un instrument ambitieux, contraignant et normatif. La Convention de 1990 peut aisément être qualifié d'instrument 'fort' en termes d'accès aux droits fondamentaux des travailleurs migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, en ce qu'elle établit une norme internationale ambitieuse pour les migrants. Cette ambition explique par ailleurs le faible taux de ratification de par le monde de la Convention. A ce jour aucun parmi les pays d'immigration en Amérique du Nord et Europe n'a adhéré. Dans le cas de la Belgique, les obstacles strictement juridiques ne sont pourtant pas si importants. Il apparaît que le droit interne belge, dans son application concrète, puisse être considérée comme largement en accord avec les dispositions de la Convention. La ratification de celle-ci par la Belgique serait de nature à solidifier l'ancrage juridique (notamment, par voie d'un traité international) de la protection actuellement existante des droits de l'homme en rapport avec les travailleurs migrants et les membres de leurs familles. La primauté du droit international entraînerait pour les autorités belges l'obligation de garantir la conformité de la législation interne avec les dispositions de la Convention de 1990.

2. Le principe d'égalité: la reconnaissance des travailleurs migrants comme des personnes à protéger. Par la ratification de la Convention de 1990, les autorités belges confirmeraient le courant en faveur du principe d'égalité perceptible dans différents secteurs de la société. Ce faisant, elles s'inscriraient dans cette évolution, plus particulièrement pour ce qui concerne l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi et des conditions de travail.

2 D. VANHEULE, M.-C. FOBLETS, S. LOONES, S. BOUCKAERT, "De betekenis van de VN-Arbeidsmigrantenconventie van 18 december 1990 in het geval van ratificatie door België", *Journal des Tribunaux du Travail*, 2004 paru également en anglais: "The Significance of the UN Migrant Workers' Convention of 18 December 1990 in the Event of Ratification by Belgium", *European Journal of Migration and Law*, 2005, 285-321. Voir aussi A. PECOUD, P. DE GUCHTENEIRE, "Migration, Human Rights and the United Nations: an Investigation into the Obstacles to the UN Convention on Migrant Workers' Rights", *Windsor Yearbook of Access to Justice*, 2006, 241-266; S. VUCETIC, "Democracies and International Human Rights: Why is There no Place for Migrant Workers?", *International Journal of Human Rights*, 2007, 403-428. Pour une analyse portant sur un nombre de pays européens en particulier, voyez: E. MACDONALD, R. CHOLEWINSKI, "The Migrant Workers Convention in Europe. Obstacles to the Ratification of the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families: EU/EEA Perspectives", *Etudes UNESCO sur les migrations 1*, Paris, UNESCO, 2007..

3. Une approche transversale. La Convention de 1990 touche à différentes responsabilités des Etats contractants: accès pour les travailleurs migrants et les membres de leurs familles aux soins de santé, droit du travail, système éducatif, procédures juridiques, etc. Dans le cas de la Belgique, la ratification impliquerait, entre autres effets, de la part des différentes autorités belges des efforts coordonnés pour mettre en oeuvre les dispositions de la Convention dans ces différents domaines. Elles seraient notamment tenues d'harmoniser entre elles, d'une part, la réglementation en matière de séjour des étrangers sur territoire belge et, d'autre part, la réglementation en matière d'accès au marché du travail et d'embauche (des étrangers). A ce jour ces deux législations, primordiales pour la position juridique de la personne de nationalité étrangère en Belgique, restent entre elles sur maints points discordantes. Une ratification de la Convention de 1990 entraînerait l'obligation de mettre en concordance les deux législations, de telle sorte qu'un étranger qui dispose d'un permis de travail soit également autorisé à séjourner sur le territoire du Royaume afin de pouvoir effectivement exercer son droit au travail.

4. Les travailleurs migrants en situation irrégulière. La Convention de 1990 appelle les Etats contractants à aborder le problème de l'immigration irrégulière (art. 68 & 69) en prévenant l'immigration irrégulière et en mettant fin aux situations d'irrégularité. Par une ratification, les autorités belges feraient le choix politique de jouer un rôle davantage actif sur le plan de la prévention et l'élimination de l'exploitation des étrangers et, qui plus est, de combattre plus efficacement l'immigration illégale. Parallèlement, du fait que la Convention de 1990 accorde aux travailleurs migrants (en particulier ceux qui sont en situation irrégulière) des droits qui ne figurent pas dans les autres traités en rapport avec les migrations et parce que, de manière générale, elle rejette la distinction entre les travailleurs migrants qui se sont déplacés de manière régulière ou irrégulière, les autorités belges seraient amenées à reconnaître que les travailleurs migrants - qu'ils soient en séjour régulier ou irrégulier - représentent plus que de simples facteurs de production économique. Ils font partie de la société, avec les membres de leurs familles, et bénéficient d'un nombre de droits. Au regard de la Convention de 1990, l'égalité de traitement ne saurait être limitée aux étrangers qui résident et travaillent de manière régulière, c'est-à-dire légalement, sur le territoire d'un Etat contractant. Les illégaux doivent également pouvoir, fût-ce dans une certaine mesure notamment en matière de droit de travail, se prévaloir de l'égalité de traitement. On notera toutefois que la Convention de 1990 ne fait pas jouer l'égalité sur le terrain de l'accès à l'emploi. Mais elle le fait sur le plan des *effets* de l'embauche. Autrement dit, les travailleurs migrants illégaux doivent être assurés d'un traitement équivalent à celui dont jouissent les ressortissants nationaux, notamment pour ce qui se rapporte à leur rémunération et à certaines conditions de travail.

(II) Quelques difficultés prévisibles en cas de ratification par la Belgique.

5. L'effet direct de certaines dispositions. La ratification de la Convention effraye certains Etats au motif qu'elle leur ferait perdre leur souveraineté dans leur politique d'admission et d'éloignement des étrangers. Cela est vrai pour les dispositions qui ressortissent un effet direct. Par conséquent, le travailleur migrant et les membres de sa famille sont autorisés à s'en prévaloir directement et personnellement par-devant les autorités nationales d'un Etat contractant en vue de renforcer leur position juridique. Cela est notamment le cas pour le droit de recours contre une mesure d'éloignement. En 2004, seul le recours au Conseil d'Etat était possible, n'entraînant pas une décision judiciaire "finale" et ne constituant pas non plus un recours auprès d'une autorité compétente au sens de l'article 22, §4 de la Convention. La ratification en 2004 par la Belgique aurait impliqué qu'un tel recours soit assuré.

Depuis la dernière réforme du droit des étrangers et la mise en place de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers, il y aurait lieu d'examiner si la compétence de celui-ci, qui n'est que marginale (contrôle de légalité) dans toutes les matières qui ne touchent pas à l'asile satisfait aux conditions de l'article 22, §4 de la Convention de 1990.³

La plupart des dispositions de la Convention qui entraînent une protection élargie (par rapport à la situation existante) ne ressortissent toutefois pas cet effet direct. Elles garantissent des droits qui, juridiquement, ne sont pas directement invocables. Il est recommandé aux Etats contractants d'assurer la protection, mais sans donner à l'étranger le droit de s'en prévaloir directement auprès des autorités, voire contre des particuliers. Cela vaut notamment pour le droit à l'information (art. 18.3; 33; 37, 38.2); le respect pour l'identité culturelle (art. 17.1; 31.1; 45.2; 45.3; 45.4); la protection de l'étranger en cas de privation de liberté (art. 17.6) ou de décision d'expulsion (art. 22.5), pour ne citer que ces exemples. D'autres dispositions réfèrent explicitement au droit interne de chaque Etat en conférant à ceux-ci un large pouvoir discrétionnaire. Les formulations varient selon les dispositions, elles réfutent l'association de la Convention à une perte significative de souveraineté dans le chef des Etats contractants en matière migratoire. En voici quelques illustrations : *"dans la mesure du possible"* (art. 17.3); *"conformément à la loi"* (art. 22.2 & 22.5); *"[...] peuvent prendre des mesures"* (art. 31); *"qu'ils jugent appropriés"* (art. 33); *"selon que de besoin"* (art. 33); *"qu'ils jugent appropriés"* et *"envisagent"* (art. 44); *"sous réserve de la législation applicable"* (art. 46, 47 & 48), *"peut"* (art. 52); *"envisage"* (art. 59). La Convention part du principe que les Etats contractants sont les acteurs principaux qui organisent et encadrent les migrations, leur efforts doivent être dirigés contre les abus; mais elle ne porte pas atteinte au droit des Etats de (continuer à) fixer, pour eux-mêmes, la façon dont ils mettent en place, concrètement, cet encadrement.

6. Une interprétation plus précise des droits de l'homme. Une difficulté non négligeable, envisageable en cas de ratification par la Belgique, se situe sur le plan international, et plus particulièrement dans le contexte européen. Indéniablement, la Belgique se singulariserait en ratifiant la Convention. A ce jour aucun pays européen ne faisait la démarche. Dans le contexte international actuel, notre pays prendrait en quelque sorte le rôle de fervent défenseur d'une politique de respect des droits fondamentaux des travailleurs étrangers - quelle que soit leur situation de séjour - en leur offrant des conditions de vie et de travail qui soient conformes aux droits fondamentaux, non seulement en matière de salaire, mais aussi de droit tels que le permis de séjour de longue durée, regroupement familial, protection sociale, etc. Avant de prendre une telle décision, il est donc essentiel que l'on comprenne correctement les implications d'une telle ratification et s'accorde sur les amendements législatifs qui s'imposeraient pour permettre celle-ci. Il est vrai que le débat sur ce rôle potentiellement précurseur de la Belgique sur un plan international serait l'occasion de s'entendre de manière plus précise, dans le cadre du débat public, sur l'interprétation des droits de l'homme dans le cas des travailleurs migrants et sur la nécessité d'élaborer davantage la réglementation sur les étrangers. Même si la Convention concerne spécifiquement les travailleurs migrants et les membres de leur famille, un processus de ratification pourrait encourager une réflexion sur la nécessité d'une protection similaire au bénéfice d'autres étrangers en situation (de séjour) précaire.

3 Loi du 15 septembre 2006 réformant le Conseil d'Etat et créant un Conseil du Contentieux des Etrangers.

Dirk NUYTS, Avocat, Fragomen Global LLP

Du point de vue des multinationales qui veulent employer du personnel étranger en Belgique, il est possible d'améliorer pas mal de choses au niveau des services aux migrants. Par ses activités professionnelles, Monsieur Nuyts s'intéresse surtout aux parcours de personnes qualifiées et de cadres.

On peut affirmer en général qu'une mutation en Belgique, surtout pour des travailleurs qui ne sont pas ressortissants de l'EEE (Espace Economique Européen), s'accompagne de beaucoup de stress. Concernant le délai de délivrance d'un permis de travail, la Belgique obtient une très bonne cote, bien meilleure en tout cas que de nombreux autres pays. La délivrance d'un visa et d'une carte de séjour est cependant problématique. C'est surtout très stressant pour les employés, qui doivent parfois attendre 6 à 7 mois après leur arrivée en Belgique avant d'avoir la possibilité de quitter l'espace Schengen et de pouvoir revenir sans difficulté. Vu que beaucoup de travailleurs hautement qualifiés provenant d'en-dehors de l'EEE viennent et doivent régulièrement participer à des réunions hors de l'espace Schengen, cela engendre quelques problèmes lorsqu'ils veulent revenir en Belgique et qu'ils ne sont pas encore en possession de leur permis de séjour belge.

Oumou ZÉ, CNCD

Au-delà des questions de solidarité, a expliqué Oumou Zé pour le CNCD, les revendications pour un travail décent touchent à la question de justice sociale, au niveau international. Au travers des propositions politique dans le domaine de l'immigration, l'UE en général et la Belgique en particulier, entendent accueillir des travailleurs, et non des citoyens.

Le problème, c'est que les travailleurs ne sont pas des outils. En choisissant de scinder et prioriser les volets économique, politique et socioculturel, et d'y accoler des réponses politiques ciblées, la politique d'immigration économique parie sur l'arrivée de travailleurs : pourtant, ce seront des personnes humaines qui arriveront.

En effet, l'histoire des mouvements de personnes, notamment pour la Belgique, a démontré que les politiques d'importation de travailleurs à la demande, véritables outils de l'économie, sont limitatives. On a affaire à des personnes, qui créent des liens sociaux et désirent s'inscrire dans des projets de vie dignes et durables. Des politiques d'intégration franche, permettant à la personne de participer en tant que citoyen à part entière dans un projet de société à long terme sont à cet égard incontournables.

Le rééquilibrage des conditions de travail et l'exigence d'un travail décent, entre le Nord et le Sud et à l'intérieur de chacun de ces espaces constituent donc un enjeu crucial de toute nouvelle politique d'immigration économique. En effet, la justification avancée pour de nouvelles politiques d'immigration économique se base sur le principe des fonctions critiques. Hors, les questions sous-jacentes concernent les conditions de travail (le contournement des problème par un recours à des travailleurs externes est l'enjeu). Cela devient donc un enjeu du travail (syndical) majeur.

Dans le cas présent de la politique belge, cela impliquerait des balises à différents niveaux :

- la protection des **droits fondamentaux des travailleurs migrants** : notamment par la ratification de la Convention Internationale 45/158 de l'ONU sur la protection de tous les droits des migrants et des membres de leur famille et la Convention Internationale de l'OIT C143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants ;
- la mise en œuvre des **politiques d'intégration** basées sur les principes d'égalité, de participation à la vie économique sociale et culturelle, et de respect des droits fondamentaux (notamment en ce qui concerne le droit à la vie en famille : regroupement familial où une meilleure compréhension et prise en considération des notions de parenté biologique ou sociale pourrait permettre de répondre aux situations réellement vécues, et à la perspective de genre) ;
- la mise en place d'une **commission politique multipartite**, incluant les gouvernements (emploi, migrations, intégration), les partenaires sociaux, les associations de défense des droits des migrants/tes des pays d'origine et de destination, afin d'assurer une définition commune des programmes de migration économique. Aux politiques d'immigration de la Belgique doivent correspondre les politiques d'émigration des pays d'origine des travailleurs. Par ailleurs, des codes de recrutement pour les professions particulièrement sensibles dans les pays d'origine (santé, éducation, etc.) devront être respectés ;
- la mise en place dans le cadre de migrations circulaires/temporaires, des **mesures et moyens d'accompagnement du travailleur migrant** dans son pays d'origine comme de destination. Ceci afin de lui permettre de capitaliser son expérience sur les plans financiers et des compétences et d'améliorer significativement ses conditions de vie ;
- La mise en place en Belgique et le soutien à la mise en œuvre dans les accords européens de **mécanismes de transfert des acquis sociaux** (cotisations sociales notamment) des travailleurs/ ses migrants/tes retournant dans leur pays ; et soutenir et renforcer dans le même temps via des systèmes de redistribution appropriés les systèmes d'éducation, de formation et de protection sociale dans les pays d'origine ;
- La mise en place de **systèmes et accords interbancaires** coordonnés par les banques de Développement, afin de réduire substantiellement les coûts des transferts financiers des migrants.

Mohamed BELGUENANI, AID Brabant Wallon

Echanges durables pour des projets solidaires : quand immigrés et associations s'occupent du co-développement.

M. Belguenani commence son intervention en citant Abdel, "immigré" en Belgique depuis 9 ans : "ces projets concernent les gens d'ici et de là-bas, quel que soit l'endroit où ils vivent". Berkane (principale ville) et Madagh (village rural) sont situés au Nord-est du Maroc dans la Région de Triffa à quelques pas de la Méditerranée, entre les frontières algérienne et espagnole. De nombreux migrants ont quitté cette Région vers l'Europe, en

Belgique notamment, pour trouver ailleurs un avenir meilleur. Ceux qui restent gardent dans leur imaginaire une certaine idée de l'Europe, d'un monde moderne, de la démocratie et des droits de l'homme, du développement et des nouvelles technologies. Bref du rêve de construire un avenir meilleur pour tous.

Il y a deux pôles dans ce projet : Côté Maroc, deux associations (Anelma et Homme et Environnement), la Province de Berkane et la Commune rurale de Madagh. Côté Belgique (Wallonie-Bruxelles), une plateforme associative (AID du Brabant Wallon, Coordination AID, le Crabe, Nature Virelles, Cec, comité d'immigrés marocains et algériens), active dans le secteur de l'éducation permanente, de l'insertion et de l'économie sociale, ainsi qu'un groupe d'immigrés "Belgo-Marocains/Algériens" désireux de participer et d'apporter leurs contributions et leurs compétences précieuses tant ici que là-bas. De rencontres en discussions, naissent plusieurs projets dans le domaine de la culture, des nouvelles technologies, de l'environnement, de la formation et du tourisme rural.

On note, selon M. Belguenani, d'intéressants croisements de chemins : ceux qui étaient hier travailleurs immigrés dans leur pays d'accueil pas toujours très reconnus, sont aujourd'hui acteurs de changement dans leur pays d'origine. Tout en faisant l'inventaire sur les fractures, les divisions et les obstacles qui se dressent entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil, ces immigrés d'origine du Maghreb sont conscients que les sociétés arabes dans l'ensemble n'ont pas développé leur propre processus de modernité, si ce n'est à travers l'influence occidentale matérialisée par les droits civils et humains, droits sociaux et culturels.

Aujourd'hui, les grands bénéficiaires de ces fractures sont le pouvoir quel qu'il soit et les autorités religieuses, au discours intolérant, mais auxquelles les pouvoirs ont abandonné l'espace public. Les populations se réfugient auprès des autorités religieuses qui proposent un cadre et une organisation sociale. Politique et religion s'observent et se croisent, et se légitiment réciproquement. Ceci pour souligner que l'immigration n'est reconnue ni ici, ni là-bas.

Les pays de l'Union Européenne veulent associer l'immigration à leur politique de coopération, mais cette politique n'est pas neutre. Affirmer simplement que les migrants, par leurs origines, par le biais de transferts de fonds contribuent au développement de leur pays d'origine serait illusoire. Ceux qui bénéficient de ces mannes de devises transférées sont l'Etat, les banques et les assurances. Les migrants ne sont pas des bailleurs de fonds de projets de "co-développement" mais veulent participer. Pour que les migrants puissent contribuer au co-développement, il est urgent que leurs pays d'accueil les reconnaissent et redéfinissent une tout autre politique, ensuite les intégrer dans la réflexion "ici et là-bas" du co-développement.

L'histoire, conclut M. Belguenani, nous enseigne que l'immigration est constituée d'ouvriers, d'employés, de femmes, d'avocats, d'entrepreneurs, d'universitaires, de leaders syndicaux, politiques... Et cette immigration est porteuse de nouvelles voix.

Vous trouverez davantage d'informations au sujet de nos projets, de nos manifestations et de nos publications sur www.kbs-frb.be.

Une lettre d'information électronique vous tient au courant. Vous pouvez adresser vos questions à info@kbs-frb.be ou au 070-233 728

Fondation Roi Baudouin,
rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles
02-511 18 40
fax 02-511 52 21

Les dons à partir de 30 euros sont déductibles fiscalement.
000-0000004-04
IBAN BE10 0000 0000 0404
BIC BPOTBEB1

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste au service de la société. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Chaque année, la Fondation soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus qui s'engagent pour une société meilleure. Nos domaines d'action pour les années à venir sont la pauvreté & la justice sociale, la démocratie en Belgique, la démocratie dans les Balkans, le patrimoine, la philanthropie, la santé, le leadership, l'engagement local, la migration, le développement et les partenariats ou soutiens exceptionnels. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Nous travaillons avec un budget annuel de 48 millions d'euros. À notre capital propre et à l'importante dotation de la Loterie Nationale s'ajoutent des Fonds de particuliers, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit aussi des dons et des legs.

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les grandes lignes de notre action et assure la transparence de notre gestion. Une cinquantaine de collaborateurs sont chargés de la mise en œuvre. La Fondation opère depuis Bruxelles et est active au niveau belge, européen et international. En Belgique, elle mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux.

Pour réaliser notre objectif, nous combinons diverses méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, lançons nos propres actions, stimulons la philanthropie et constituons un forum de débats et réflexions. Les résultats sont diffusés par l'entremise de différents canaux de communication. La Fondation Roi Baudouin collabore avec des pouvoirs publics, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.



Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a été créé par le Parlement en 1993. Il s'agit d'un service public autonome dont l'objectif est de lutter contre le racisme et, depuis 2003, les discriminations non raciales. Le "Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale" a été créé en 1999. En 2003, les autorités publiques ont également confié au Centre la mission de les informer sur les flux migratoires et de défendre les droits des étrangers.

En Belgique, des lois combattent les discriminations basées sur la race, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la conviction philosophique ou religieuse, l'état de santé actuel ou futur, un handicap ou une caractéristique physique, l'âge, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'état civil...

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme aide les victimes de discriminations par :

- Un accompagnement juridique, des médiations, des actions en justice ;
- Des conseils juridiques en matière de droits fondamentaux des étrangers.

Le Centre a une mission de vigilance

- Recommandations et avis aux autorités publiques ;
- Travail en concertation avec les services publics, les associations, les professionnels de différents secteurs ;
- Sensibilisation, formations à la communication interculturelle et à la gestion de la diversité, campagnes d'information ;
- Centre de documentation spécialisé.

Le Centre a une fonction d'expertise :

- Développement d'une politique globale de lutte contre les discriminations ;
- Avis et concertations sur le terrain en matière d'intégration Analyse des flux migratoires ;
- Coordination de la lutte contre la traite internationale des êtres humains ;
- Avis et concertations en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les discriminations fondées sur le genre sont traitées par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Pour plus d'information : www.diversite.be

Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme

138, Rue Royale

1000 Bruxelles

T: 02-212 30 00 of 0800-12 800

(ligne verte)

F: 02-212 30 30

E-mail: epost@cntr.be

